

N° 97

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

AVIS

PRESENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Chamant, William Chervy, Jean Colin, Henri Collard, Roland Courteau, Marcel Daunay, Bernard Desbrière, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenaault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Paimantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenest, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Splingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadeplied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 1063 et annexes, 1165 (annexe 25), 1170 (tome XII), et in-8° 260.

Sénat : 94 et 95 (annexe 23) (1982-1983).

Loi de Finances - Automobiles - Industrie - Industries chimiques - Machines-outils - Sidérurgie - Textile.

SOMMAIRE

	Pages
PREAMBULE	5
PREMIERE PARTIE : APPROCHE GLOBALE DE LA REALITE INDUSTRIELLE	9
I.- LA MOROSITE DE LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE ..	9
1. L'activité générale	9
2. Investissements productifs et situation financière des entreprises	11
3. Faillites et chômage	12
4. Commerce extérieur	13
5. Les prix industriels	14
II.- LA POLITIQUE INDUSTRIELLE	15
<i>A. Les orientations budgétaires pour 1983</i>	15

B. Le bilan des concours de l'Etat à l'industrie	18
1. Le fonds spécial d'adaptation industrielle (F.S.A.I.)	18
2. Le comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi (C.I.D.I.S.E.)	18
3. Le régime d'aides aux entreprises en difficulté	19
4. Les interventions de l'Institut de développement industriel (I.D.I.)	21

DEUXIEME PARTIE : APPROCHE SECTORIELLE DE LA REALITE INDUSTRIELLE

23

A. La filière électronique	23
1. Les objectifs gouvernementaux	23
2. Les résultats de l'industrie électronique et informatique	24
B. L'industrie automobile	29
1. Les résultats de l'année 1981 et du premier semestre 1982 ...	30
2. Les nouvelles orientations des constructeurs	32
C. La sidérurgie	34
1. Les résultats	34
2. Les restructurations	34
3. Les grandes orientations des plans sidérurgiques	36
D. L'industrie chimique	41
1. Les résultats de l'année 1981 et du premier semestre 1982 ...	42
2. La restructuration de la chimie publique	43
E. L'industrie textile	46
1. Bilan de l'application du plan textile	47
2. Résultats de l'année 1981 et du premier semestre 1982	50

F. L'industrie de la machine outil	52
1. Une perte sensible de compétitivité	52
2. Le programme de développement de la machine outil	53
G. L'industrie de l'ameublement	56
EXAMEN EN COMMISSION	61

PREAMBULE

Elément moteur de la croissance française jusqu'en 1973, l'industrie est la composante du système productif qui a relativement le plus souffert de la crise depuis 1974. Le poids de l'industrie dans l'ensemble des activités marchandes qui augmentait tout au long de la période 1959-1973 a fléchi sensiblement à partir de 1974. Seul élément favorable entre le premier et le second choc pétrolier, le taux de couverture des échanges extérieurs s'est dégradé à son tour à partir de 1979. Outre l'impact de la crise, le mouvement de tertiarisation du système industriel est venu accentuer la désindustrialisation qui existait depuis 1950 dans la plupart des pays développés. La régression de l'emploi industriel constitue sans doute l'aspect le plus spectaculaire de cette crise.

Entre 1974 et 1981, l'industrie a perdu plus de 680.000 emplois alors qu'elle était à l'origine de plus de 800.000 emplois nouveaux entre 1959 et 1974. Au total, en 1981, l'emploi est revenu au niveau des années 1961-1962 pour l'ensemble de l'industrie. Outre la chute brutale du taux de croissance de 6,8% l'an entre 1969 et 1974 à 1,1% pour la période récente, la crise entraîne une différence du rythme de croissance entre les différentes activités : les biens intermédiaires connaissent en effet la récession la plus forte, alors que les biens d'équipement-ménage et la construction automobile se maintiennent. En outre, deux faits caractérisent l'évolution des composantes de la croissance depuis 1974 : l'effacement du rôle moteur du marché intérieur au profit des exportations, et l'internationalisation croissante du marché intérieur.

Dans cet environnement très défavorable, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique de relance de l'activité qui s'appuie sur une pratique budgétaire plus expansionniste et une politique sociale de transferts et de relèvement des revenus salariaux les plus bas.

La nationalisation des cinq groupes industriels et les prises de participations majoritaires dans la sidérurgie et dans les groupes Matra et Dassault, ainsi que la nationalisation de 36 banques, ont constitué les premières mesures structurelles d'une nouvelle politique industrielle. 16 milliards de francs ont été investis par les entreprises publiques du secteur concurrentiel en 1982 et 23 milliards de francs sont prévus pour 1983. Plus de 10 milliards de francs de dotations en capital seront mis à la disposition du secteur public élargi l'an prochain afin de relancer l'effort public d'investissement. De nouvelles mesures ont été prises pour réorienter les circuits d'épargne et de financement vers l'industrie.

La volonté du Gouvernement de développer l'industrie du pays s'est traduite par des actions sectorielles nombreuses : plan textile, programme de développement de la machine outil et de la robotique, plan de restructuration de la chimie, plan sidérurgie et plan électronique.

Cette politique de relance de l'activité économique s'est accompagnée d'une politique de l'emploi fondée sur un meilleur partage du travail et d'une politique de lutte contre l'inflation, s'appuyant sur le blocage des prix et des revenus.

Or, en dépit des nationalisations, de cette panoplie de mesures économiques et des nombreux plans sectoriels, la situation de l'industrie française demeure morose, et il semble que l'économie s'enfonce peu à peu dans la récession avec un déficit budgétaire de près de 147 milliards et un déficit commercial avoisinant les 100 milliards de francs.

Dans ces conditions, il semble peu probable que l'investissement industriel redémarre, surtout si l'on tient compte des charges excessives pesant sur les entreprises et que le Gouvernement ne semble pas disposé à stabiliser. Les prélèvements fiscaux et sociaux, qui représentaient 42,5% de la P.I.B. en 1981, s'élèveront à 44,5% en 1983. Les résultats des entreprises sont en outre affectés par les mesures récentes de politique économique : le blocage des prix intervient en faisant supporter au secteur productif la hausse de la TVA, alors que les coûts salariaux augmentent du fait de la réduction de la durée du travail, et que les prix des produits importés sont en hausse sous l'effet de la dévaluation et du renforcement du dollar. Ces éléments neutralisent pour une bonne part les conséquences positives de la dévaluation sur les exportations, tandis que le blocage des prix représente une chance pour les produits importés.

Dans ce contexte défavorable, les entreprises dont la situation financière devient de plus en plus inextricable, perdent leur compétitivité et les faillites s'accroissent : elles se sont élevées à 2070 en juin 1982 contre 1682 en mai dernier (+ 25%) et 1633 en juin 1981 (+ 26,7%).

La plus grande incertitude demeurant dans l'orientation et la cohérence de l'action du Gouvernement, il semble peu probable qu'une reprise des investissements se fasse sentir d'ici la fin de l'année. Aussi, peut-on craindre une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi, d'autant plus prévisible que l'on s'attend à un retournement de la consommation au cours des prochains mois.

Telles sont les observations que votre commission tient à formuler en préambule à ce rapport. En terminant cette introduction, nous voudrions une fois de plus rendre nos collègues attentifs au fait que l'industrie doit être considérée comme une priorité nationale car elle est fortement créatrice d'emplois : en effet, il convient de rappeler qu'un emploi industriel crée trois emplois dans les services. C'est pourquoi le développement de ce secteur demeure aujourd'hui plus qu'hier un impératif national.

PREMIERE PARTIE :

APPROCHE GLOBALE DE LA REALITE INDUSTRIELLE

I.- LA MOROSITE DE LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE

1°) L'activité

D'après les indications fournies par les organisations professionnelles et par l'I.N.S.E.E., le recul de l'activité industrielle se confirme. L'indice mensuel de la production industrielle (peu satisfaisant dans la mesure où il ne recouvre pas une grande partie des industries de l'équipement), s'est redressé en mai (1,6 %).

Au-delà des fluctuations aléatoires, l'indice demeure sur un à-plat depuis le début de l'année, à un niveau inférieur de 1,5% à celui du deuxième semestre 1981, et très voisin de celui du premier semestre 1981. Autrement dit, la relance n'a pas entraîné une reprise sensible de la production industrielle, et la réanimation constatée à la rentrée dernière ne s'est pas poursuivie.

Les comptes nationaux trimestriels pour le premier trimestre 1982 font apparaître un recul de la production de presque toutes les branches industrielles, de sorte que le PIB aurait reculé légèrement (-0,2%), malgré la croissance modérée dans les services, les commerces et certains compartiments de l'équipement.

D'ailleurs, la dernière enquête mensuelle de l'I.N.S.E.E. dans l'industrie reflète le pessimisme des chefs d'entreprise : production à plat, dégradation continue du climat général mais aussi des perspectives personnelles des industriels, carnets peu garnis, baisse des commandes intérieures et étrangères, stocks jugés trop lourds.

Par secteur, il faut souligner :

- La dégradation de la situation dans les industries de consommation depuis avril. Au-delà des oscillations mensuelles (recul en mai, fort redressement en juin), il apparaît que la consommation des ménages progresse de façon plus ralentie, mais qu'il n'y a pas de recul. Toutefois, les commerçants sont inquiets pour l'avenir à court terme et prévoient de réduire leurs commandes, malgré un niveau faible des stocks.

- Dans l'équipement, les commandes ont fléchi en mai et juin, notamment de la part des industries de consommation (automobile, textile, meubles, électroménager), tandis qu'elles stagnent de la part des industries de base. Plus précisément, on note une oscillation en valeur nominale des commandes intérieures et un léger redressement de la demande étrangère reçue par la mécanique lourde, un léger redressement des livraisons, en valeur, dans la construction électrique et électronique, et un recul par rapport à l'an dernier des immatriculations de camions.

- Dans les industries de base, tous les indicateurs sont défavorables, de sorte que l'on attend partout la poursuite du recul de la production, sauf dans le verre.

- Enfin, dans le bâtiment et les travaux publics, la conjoncture demeure orientée à la baisse. Les effets attendus du Fonds des grands travaux (4 milliards cette année, qui devraient générer 12 milliards de travaux) sont encore incertains, et en tout cas pas à attendre avant la fin de l'année ou l'hiver 1983.

2°) Investissements productifs et situation financière des entreprises

Dans l'industrie, les dernières enquêtes de l'I.N.S.E.E. confirment la dégradation du premier semestre :

– Recul du volume des investissements de l'industrie concurrentielle de 5 à 6% en 1982 (– 10% en 1981), recul surtout marqué dans les entreprises de moins de 100 salariés. Par secteur, la baisse affecte la mécanique, les biens de consommation et les industries de base, à l'exception du verre, de la sidérurgie et de la transformation des métaux, « secteurs où le poids des entreprises nationalisées est important » précise l'I.N.S.E.E. En outre, le volume de l'investissement devrait stagner dans l'automobile, la construction électrique et le matériel de transport.

– Plus d'un industriel sur deux ne peut pas investir, puisque seulement 47% se sont déclarés en juin en mesure de le faire (52% en novembre dernier). C'est le pourcentage le plus bas depuis juin 1975 (42%). La cause principale évoquée demeure l'insuffisance des marges d'autofinancement, pour 48% des chefs d'entreprises.

– La trésorerie des entreprises s'est dégradée au cours du premier semestre, en raison principalement des charges toujours plus lourdes de remboursement des emprunts, et de la hausse des charges d'exploitation. A cet égard, les comptes trimestriels font apparaître une vive hausse des coûts salariaux horaires au premier trimestre 1982 qui, compte tenu des progrès de productivité, conduit à une augmentation du coût salarial unitaire de 4,8%, soit un rythme annuel de près de 20%.

Par ailleurs, la pression fiscale sur les entreprises a fortement augmenté en 1981 (près de 29% contre 24% un an plus tôt). Aussi, leur revenu disponible brut, c'est-à-dire en fait les ressources propres pour investir, qui avait baissé de 15% en valeur nominale l'année dernière, a encore reculé de 6% toujours en francs courants, au premier trimestre 1982.

L'ensemble de ces éléments expliquent que, selon l'I.N.S.E.E., 35% des industriels ont retardé leurs dépenses d'investissement, pourcentage le plus élevé depuis la récession de juin 1975 (50%).

– Les perspectives ne sont pas plus optimistes : résultats d'exploitation et trésorerie devraient se détériorer encore, avec comme corollaire un recul supplémentaire des investissements : tel est bien le diagnostic des industriels qui envisagent, en l'état actuel des choses, une progression de 7% de leurs dépenses d'équipements en 1983, soit un recul de 5 à 6% en volume, comme cette année.

(Pour mémoire, le montant des investissements industriels hors énergie a représenté 97,5 milliards de francs en 1981, selon les Comptes de la Nation. Sur cette base, et à partir des résultats de l'enquête I.N.S.E.E., les investissements prévus dans l'industrie pourraient s'élever à 105 milliards en 1982 et un peu plus de 110 milliards en 1983.

Pourtant, les besoins existent : les goulots de production augmentent, même s'ils ne sont pas extraordinairement élevés (18% des industries en juin; contre 11% à la fin de 1981). Les chefs d'entreprises cherchent à adapter leur outil de production (40% des investissements prévus seront consacrés à la modernisation).

Il faut enfin ajouter que les incertitudes sur la sortie du blocage entravent les investissements des entreprises, même celles qui sont bénéficiaires, tant qu'elles ne seront pas en mesure de prévoir leur rentabilité future.

3°) Faillites et chômage

Après correction des variations saisonnières, le nombre d'entreprises défaillantes s'est élevé en juin à 2070 contre 1682 en mai (+ 23%) et 1633 en juin 1981 (+ 26,7%). On vient de retrouver ainsi le record d'août 1981 (2.048).

La légère amélioration enregistrée en février et mars derniers n'était bien que temporaire et l'on doit craindre que la tendance ne se poursuive. Depuis un an, le nombre des défaillances d'entreprises a évolué comme suit :

- 3ème trimestre 1981	1.857 par mois
- 4ème trimestre 1981	1.705 par mois
- 1er trimestre 1982	1.507 par mois
- 2ème trimestre 1982	1.814 par mois

Ceci explique la dégradation de la situation de l'emploi. En juin, les demandes enregistrées se sont très fortement accrues (+ 300.000), de sorte que le nombre des demandes non satisfaites a dépassé 2.000.000 après désaisonnalisation (2.034.000 exactement).

Du côté des offres d'emploi, l'indicateur des petites annonces a traduit un haut niveau des offres entre la mi-mai et le début juillet. Mais la seconde moitié du mois a vu un recul des offres, toujours par petites annonces, ce qui est compatible avec les perspectives inquiètes des entreprises.

4°) Commerce extérieur

En juin, dernier mois connu, le déficit commercial a atteint 13,3 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières, soit un taux de couverture de 79,1%, niveau exceptionnellement bas. Ce très mauvais résultat, est la conséquence de trois facteurs conjugués : fortes importations pétrolières (déficit énergétique de 16,2 milliards, contre 13 milliards par mois entre février et mai), baisse du franc, et pénétration étrangère accentuée sur les marchés de l'automobile et des biens de consommation notamment.

Sur le premier semestre 1982, le déficit a atteint 43 milliards de francs (couverture de 88%), soit presque deux fois le déficit du premier semestre 1981 (22,3 milliards). Ainsi, les six premiers mois de l'année ont enregistré une dégradation généralisée de nos échanges, par rapport aux six premiers mois de 1981 :

- Par produits : recul de l'excédent agroalimentaire qui est passé de 12 à 8 milliards de francs.

- Recul de l'excédent du poste automobile et pièces détachées (14 à 11 milliards) ; accentuation du déficit en produits énergétiques (-77 à -85 milliards) ; en biens électroniques grand public et électroménager (-3 à -5 milliards) ; réapparition d'un déséquilibre sensible pour les demi-produits et les biens de consommation courants. Seul point positif : l'excédent des biens d'équipement professionnel continue de croître.

- Par zones géographiques : aggravation du déficit avec la CEE (-10 à -28 milliards), notamment avec l'Allemagne (-9 à -17 milliards), alors que le solde avec l'Italie devient négatif (+5 à -1 milliard) ; détérioration également avec les autres pays industrialisés (-17 à -22 milliards), mais aussi avec les pays de l'Est (+0,4 à -5 milliards), comme avec les pays en voie de développement (P.V.D.) non pétroliers (+11 à +7 milliards). Seul point positif : réduction du déficit avec les pays de l'OPEP (-32 à -24 milliards).

- A noter enfin, selon le ministère du commerce extérieur, un montant de 50 milliards environ pour les grands contrats d'équipement à l'étranger (43 milliards au premier semestre 1981), dont 35% conclus avec les pays de l'OPEP, et plus de 15% avec les autres PVD. Le Ministère explique les bons résultats par des signatures anticipées de nombreux contrats liés au relèvement des taux des crédits à l'exportation intervenus le 15 mai.

Au total, si l'ampleur exceptionnelle du déficit de juin ne saurait être extrapolée, elle n'en révèle pas moins un des problèmes les plus aigus de la situation actuelle : la perte de compétitivité des produits français, doublement ressentie à travers la baisse en volume de nos exportations (- 4,5% entre l'indice mensuel moyen du 2ème semestre 1981 et celui des 5 premiers mois de 1982), et la poursuite de la progression de nos importations également en volume (+ 1,9%).

Ainsi, le taux de couverture moyen des derniers mois est de l'ordre de 85%, inférieur aux « creux » antérieurs dûs aux chocs pétroliers. Ceci résulte certes d'un différentiel de conjoncture entre la France et ses partenaires, mais aussi d'une baisse de compétitivité.

Ce qui est en cause, c'est à la fois l'évolution trop forte des coûts de production, et la difficulté croissante des entreprises pour financer leur modernisation sans s'endetter davantage.

Enfin, les indications disponibles sur la balance des paiements courants font apparaître une vive accentuation du déficit : - 6 milliards au premier semestre 1981, - 20 milliards au second semestre 1981, - 33 milliards au premier semestre 1982.

5°) Les prix industriels

En juin, l'indice des prix de détail a augmenté de 0,7% (+ 13,5% sur un an). A noter, la bonne tenue des prix des produits manufacturés privés (+ 0,6% sur mai, et + 10,7% sur 12 mois), dont la progression est toujours beaucoup plus modérée que l'indice général.

Selon la dernière enquête de l'I.N.S.E.E. (juillet), les industriels envisageaient avant la décision de blocage des hausses mensuelles de leurs prix de l'ordre de 0,9% pour les prochains mois, rythme analogue à celui indiqué pour le deuxième trimestre, ce qui était « sage », compte tenu de l'évolution des coûts.

II.- LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 1983

Le budget de la section industrie pour 1983 s'élève au total à 4 060,86 millions de francs en autorisations de programme et à 11 464 millions de F en crédits de paiement, ce qui correspond à une augmentation de 13,8% en autorisations de programme par rapport à 1982 et de + 23,9% en crédits de paiement. Cette progression très sensible des crédits de paiement tient principalement à l'accélération voulue par le Gouvernement, du rythme de réalisation des programmes, notamment d'investissement, qui font l'objet d'une aide aux entreprises industrielles. La répartition de ces dotations est de 8 611,66 millions de francs pour les dépenses ordinaires et 2 832,98 millions de francs pour les dépenses en capital. Comme dans le passé, une part de ces dotations provient du budget civil de recherche : 1 519,90 millions de francs en autorisations de programme et 1 345,88 millions de francs en crédits de paiement (237,00 millions de francs pour les dépenses ordinaires et 1 108,88 millions de francs pour les dépenses en capital).

L'évolution des principales dotations de la section « industrie » du ministère résulte des orientations qui ont été retenues par le Gouvernement :

- **Priorité aux crédits de développement industriel, destinés à assurer le redressement de l'investissement productif et la consolidation de l'emploi industriel. En particulier, priorité aux industries structurantes de l'avenir : électronique, machine-outil, « productique ».**

- **Appui plus accentué que par le passé sur les grandes opérations minières, et notamment sur les entreprises nationalisées pour la politique des matières premières.**

- **Poursuite de la politique de maîtrise de l'énergie, la réduction des dotations budgétaires affichée étant compensée par l'ouverture des ressources du Fonds spécial grands travaux.**

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement du ministère.

● La politique industrielle

Les crédits propres d'intervention de l'industrie s'élèvent globalement en autorisations de programme à 2 917,69 millions de francs contre 2 056,25 millions de francs l'an dernier, soit un accroissement de + 41,9% en autorisations de programme et de 43% en crédits de paiement. Cette progression considérable est essentiellement due à l'inscription d'un crédit de 1 391,4 millions de francs en autorisations de programme pour l'informatique et l'électronique ; la priorité donnée au financement des entreprises concourant à la réalisation du programme mobilisateur de développement technologique : « maîtrise du développement de la filière électronique » explique l'augmentation de 113,7% de la part des interventions industrielles financées par le budget civil de recherche.

Les interventions de politique industrielle spécifiques, dans le domaine de l'aide au papier journal (+ 6 millions de francs, soit + 20,6%) ou de la chimie progressent nettement, ainsi que les crédits d'étude qui permettent de mieux adapter les aides aux besoins réels de l'économie.

La progression très marquée, en 1982, des crédits de politique industrielle destinés au développement et à la restructuration des entreprises est consolidée en 1983, puisque la dotation correspondante progresse de 9%.

La part de ces crédits réservée à la restructuration des entreprises s'élève de 348 millions de francs à 400 millions de francs d'autorisations de programme (+ 21,95%). Celle réservée aux opérations décidées au niveau régional est portée de 10,46 millions de francs en 1982 à 50 millions de francs en 1983.

L'accélération des paiements aux entreprises et une gestion plus rigoureuse des crédits justifient par ailleurs une progression des crédits de paiement aussi rapide que celle des autorisations de programme.

● La politique informatique

A côté des interventions de politique industrielle évoquées ci-dessus, les moyens propres de l'industrie sont renforcés par l'action de l'A.D.I. et de l'I.N.R.I.A. (1), dont les dotations sont inscrites à la section « recherche » et du C.E.S.I.A. (1), dont le budget est désormais alimenté par la section industrie.

(1) A.D.I. : Agence de l'informatique. I.N.R.I.A. : Institut national de recherche en informatique et en automatique. C.E.S.I.A. : Centre d'études des systèmes d'information des administrations.

Les dotations annoncées pour assurer le développement de l'informatique connaîtront une augmentation en autorisations de programme très importante, passant de 657,2 millions de francs en 1982 à 1 374,4 millions de francs en 1983, soit + 109,13%.

Votre commission constate que des actions spécifiques sont menées dans certains secteurs en difficulté, mais que le Gouvernement ne semble pas encore avoir défini de véritable politique industrielle. Certes, les crédits progressent de 41% en raison de la priorité donnée à l'informatique et à l'électronique, mais on ne sait pas quelles actions seront menées pour développer ces secteurs.

De même, les crédits de restructuration industrielle augmentent de 9%, mais on ne connaît pas encore les opérations engagées.

Enfin, il a été précisé que les entreprises nationales doivent jouer un rôle moteur dans la croissance mais peu de décisions ont été prises par les nouveaux dirigeants des 5 groupes nationalisés depuis leur entrée en fonction et les contrats de plans annoncés n'ont pas encore été publiés.

Or le gouvernement vient de fixer le montant des investissements que devront réaliser en 1983 les entreprises publiques industrielles du secteur concurrentiel : plus de 27 milliards de F, soit une progression d'environ 68 % par rapport à cette année (en 1982, ce sont en effet 16 milliards de F qui auront été investis par ces mêmes entreprises). Ce chiffre peut être comparé au montant total de l'investissement industriel (c'est-à-dire hors bâtiment-travaux publics (B.T.P.), industries agro-alimentaires et énergie) que le ministre souhaiterait voir se réaliser en France l'année prochaine. Un chiffre de 100 milliards de F est « un ordre de grandeur tout à fait raisonnable », selon le responsable gouvernemental.

Ainsi, plus du quart de l'investissement industriel serait assuré l'an prochain par les entreprises nationales du secteur concurrentiel (y compris les entreprises liées à la défense).

L'Etat assurera par ses apports une part non négligeable du financement de ce programme. Ce sont en effet 7,3 milliards de F de dotations en capital qui sont prévus par la loi de finances pour 1983, auxquels il faut ajouter la « rallonge » de 5 milliards de F de fonds propres que contient le prochain collectif budgétaire (portant la totalité des apports en fonds propres en 1982 au secteur concurrentiels à 15 milliards de F). La répartition de ces fonds entre les entreprises nationales n'est pas

encore déterminée. En effet, ainsi qu'on le souligne au ministère de l'Industrie, cette répartition sera décidée à la lumière des propositions et des programmes des entreprises elles-mêmes. Les négociations entre celles-ci et l'administration sur le contenu précis des conventions les liants, commenceront dès la semaine prochaine. Outre les programmes d'investissement, y seront formulés les « engagements de résultat » des entreprises. En effet, ainsi que l'a décidé M. Chevènement lors des journées de politique industrielle, « l'effort exceptionnel de l'Etat doit être payé de retour par une véritable obligation de réussite ».

Votre commission prend acte de cette volonté, mais considère que cet objectif sera très difficile à atteindre compte tenu des résultats enregistrés par ces entreprises en 1982.

B. LE BILAN DES CONCOURS DE L'ETAT A L'INDUSTRIE

1. Le Fonds spécial d'adaptation industrielle (F.S.A.I.)

Au cours de l'année 1981, les aides du F.S.A.I. ont été attribuées à 48 projets, qui seront créateurs de 4 233 emplois nouveaux sur trois ans (1982-1984).

Les interventions du fonds se sont élevées à 354 millions de francs et ont déclenché 1,024 milliard de francs d'investissements. Au cours du premier trimestre 1982, les aides ont été attribuées à 11 nouveaux projets pour un montant de 57 millions de francs correspondant à 163 millions de francs d'investissements industriels. Ces projets permettront la création de 771 emplois nouveaux répartis dans les zones géographiques considérées comme prioritaires. Le fonds s'est largement intéressé aux petites et moyennes industries. En 1981, 38 projets sur 48 ont été présentés soit par des personnes physiques soit par des entreprises réalisant moins de 200 millions de chiffre d'affaires. Ces projets ont entraîné la création de 2 691 emplois.

Au cours du premier trimestre 1982, ce nombre a été de 7 projets sur les 11 de cette période. De même, ils permettront la création de 536 emplois.

2. Le Comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi (C.I.D.I.S.E.)

Les prêts participatifs de l'Etat, par leur caractère de quasi fonds propres, constituent un moyen privilégié d'accompagner le développement de P.M.I. performantes, dont la croissance peut être freinée par le manque de fonds propres. C'est à cet effet qu'a été créé, en juillet 1979, le C.I.D.I.S.E..

Les interventions du C.I.D.I.S.E. sont destinées à des entreprises industrielles performantes, réalisant un effort exceptionnel de développement largement tourné vers l'exportation. Les programmes d'investissement à l'étranger de ces P.M.I. peuvent également bénéficier de l'intervention du C.I.D.I.S.E.. La procédure d'attribution de ces prêts est dans la plupart des cas déconcentrée auprès des S.D.R. (1) et des délégations régionales du Crédit national et du Crédit hôtelier.

Depuis sa création, le C.I.D.I.S.E. a retenu (au 31 juillet 1981), 1 052 projets d'investissements (176 pour les sept premiers mois de 1982), d'un montant total de 11 158,5 millions de francs, ayant bénéficié de 1 809 millions de francs de prêts participatifs du F.D.E.S., soit 16,2% des investissements. Ces entreprises bénéficiaires réalisent un effort exceptionnel d'investissement (près de 14% du chiffre d'affaires). Le taux moyen d'exportation est de 27% du chiffre d'affaires.

Ces données montrent l'effet de levier très appréciable des prêts participatifs sur l'investissement des P.M.I. ; ils constituent, semble-t-il, une réponse adaptée au problème de financement de leur croissance, malgré un léger essoufflement de cette procédure, constaté par la baisse des demandes donnant lieu à une étude approfondie.

3. Le régime d'aides aux entreprises en difficulté

En 1981 a été entreprise une action de renforcement du dispositif de traitement des entreprises en difficulté et d'amélioration, en concertation avec les partenaires sociaux, de la prise en compte des aspects industriels et sociaux dans le traitement des dossiers.

C'est ainsi que les effectifs du secrétariat général du C.I.A.S.I. ont été diversifiés par l'arrivée de rapporteurs nouveaux disposant d'une formation sociale ou technique plus poussée. Une cellule interministérielle légère a été créée pour trier ou orienter, avec une préoccupation préventive, les demandes ou alertes parvenant aux différents départements ministériels.

En second lieu, l'accent a été mis progressivement sur un traitement prenant mieux en compte les dimensions sociales et industrielles des dossiers, ainsi que leurs répercussions économiques sur d'autres entreprises. Les reprises externes, plus solides et saines sur le plan industriel que les consolidations internes ont été fortement privilégiées. En même

(1) S.D.R. : Sociétés de développement régional.

temps, la reprise ou le reclassement d'un maximum d'emplois, ont été systématiquement recherchés. Les représentants des travailleurs des entreprises en difficulté qui n'avaient pas accès au secrétariat général du C.I.A.S.I sont désormais systématiquement reçus et tenus informés du traitement des dossiers.

Enfin, au niveau local le caractère interministériel des CODEFI (1) a été renforcé par la participation à leurs travaux des directeurs interdépartementaux de l'industrie et des commissaires à l'industrialisation. Leur capacité d'intervention a été renforcée par une mise en place locale des prêts du F.D.E.S. (pour lesquels ils ont délégation jusqu'à un million de francs) organisée avec les délégations régionales du CEPME (2). Enfin, des CODEFI ont été installés dans les départements d'outre-mer.

Afin de limiter les conséquences d'une situation financière particulièrement dégradée des entreprises en 1981, une procédure d'avances exceptionnelles de trésorerie gérée directement par les CODEFI a été mise en place avec le CEPME ; de juillet à décembre 1981, près de 2 000 entreprises en ont bénéficié. Elle vient d'être reconduite pour les entreprises qui sont confrontées à des difficultés passagères du fait du blocage des prix.

Pour l'ensemble des procédures (C.I.A.S.I. et CODEFI) le nombre de dossiers réglés depuis un an a pratiquement doublé par rapport à l'année précédente. Plus de 75 000 emplois ont ainsi été préservés. Le coût budgétaire (hors interventions du Fonds national pour l'emploi) a été de 1 200 millions de francs, dont 550 millions de francs de subventions et 600 millions de francs de prêts du F.D.E.S.. Ce apport a permis de mobiliser 3 000 millions de francs de fonds permanents d'autres partenaires que l'Etat.

Depuis mai 1982, la réforme du dispositif a été poursuivie dans le but d'améliorer encore son efficacité :

- une expérience de régionalisation est lancée avec la création de six comités régionaux de restructuration industrielle. Présidés par le Commissaire de la République de région en associant l'ensemble des administrations concernées, ils seront assistés par un secrétariat permanent composé de deux experts. Pour assurer une bonne coordination avec les responsables régionaux, il a été proposé aux présidents des comités régionaux concernés d'y désigner un représentant permanent ;

- les directeurs régionaux et départementaux du travail sont chargés de mieux assurer localement l'information des travailleurs et la prise en compte de leur point de vue et de leurs propositions ;

(1) Codefi : Comités départementaux pour l'examen des problèmes de financement des entreprises.

(2) Cerme : Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.

- la création d'organismes spécialisés dans la gestion et la reconversion d'entreprises présentant un intérêt économique et social particulier mais ne pouvant donner lieu rapidement à une reprise industrielle sera étudiée de concert avec les banques nationalisées ;

- la possibilité de constituer un vivier de repreneurs et de dirigeants avec le concours d'établissements financiers fait l'objet d'études approfondies ;

- afin de limiter les conséquences économiques pour leurs fournisseurs des défaillances des entreprises, des mécanismes de mutualisation du risque fournisseurs seront encouragés en liaison avec les collectivités locales ;

- un meilleur suivi de l'utilisation des concours publics accordés sera assuré avec l'appui des services de contrôle d'Etat ;

- un nouveau comité, dénommé Comité interministériel de restructuration industrielle (C.I.R.I.), a remplacé le C.I.A.S.I.. Sa composition a été élargie aux deux directeurs sectoriels du ministère de la Recherche et de l'Industrie les plus concernés, qui siègent aux côtés du directeur général des stratégies industrielles.

Il a pour mission d'examiner les causes des difficultés d'adaptation de certaines entreprises industrielles à leur environnement et de susciter, des partenaires existants ou potentiels de ces entreprises, l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures industrielles, sociales et financières visant à assurer leur redressement, le maintien d'emplois durables et leur contribution au développement économique ou, à défaut, de provoquer la mise au point de mesures de reconversion.

4. Les interventions de l'Institut de développement industriel (I.D.I.)

Le montant des interventions de l'I.D.I. en 1980 avait atteint un niveau très élevé, soit 328 millions de francs, qu'explique pour partie l'investissement réalisé pour le rachat des Parfums Givenchy qui, à lui seul, a représenté 121 millions de francs. En 1981, l'I.D.I. a retrouvé un volume d'interventions sensiblement équivalent à celui des années 1977, 1978, 1979, soit 263 millions de francs environ, montant qui permet de caractériser l'exercice 1981 comme « normalement » actif si l'on s'en

tient aux interventions strictement financières de l'Institut. Mais si une certaine continuité s'observe quant au rythme d'activité de l'I.D.I., une modification sensible doit être notée au niveau de la composition de ses engagements. On constate en effet une nette diminution des interventions nouvelles qui s'établissent à 150 millions de francs, niveau de l'année 1976, cependant que les concours consentis à d'anciens affiliés connaissent une forte augmentation et atteignent 104 millions de francs. Ce changement dans la structure des interventions de l'I.D.I. trouve sa raison d'être dans deux facteurs complémentaires :

- d'une part, une attitude plus réservée des industriels vis-à-vis de l'investissement que beaucoup d'entre eux souhaitent différer,

- d'autre part, une dégradation des résultats qui touche un certain nombre d'entreprises et qui n'a pas épargné des affiliés de l'I.D.I. situés dans des secteurs particulièrement exposés.

Dans ces conditions, les concours de l'I.D.I. ont, dans leur forme, également été modifiés. C'est ainsi que si l'Institut continue à donner la priorité à des interventions en capital, les avances d'actionnaires atteignent cette année 31% des engagements tandis que les interventions sous forme d'obligations convertibles ont fortement diminué pour ne représenter que 3% de l'ensemble. Enfin, ainsi qu'il est rappelé plus haut, les principaux destinataires de ces concours demeurent les entreprises moyennes dont le chiffre d'affaires est compris entre 100 et 500 millions de francs (81%). Le solde se répartit entre les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 millions de francs (17%) et les sociétés dont l'activité dépasse 500 millions de francs (2%).

Comme par le passé, les entreprises qui ont bénéficié du concours de l'I.D.I. relèvent de secteurs très variés : industries anciennes ou ces actions de remodelage des structures et des reconversions s'imposent et activités de pointe appelant des moyens importants et des réflexions à horizon lointain. Mais plus significative est la répartition des engagements de l'I.D.I. par problème posé selon la typologie retenue : soutien à la croissance interne, rapprochement pérennité du capital, aide au développement de nouvelles technologies et développement international.

Il convient toutefois de rappeler que l'I.D.I. ne se comporte pas comme un simple apporteur de capitaux mais joue de plus en plus également un rôle de conseiller en développement industriel.

DEUXIEME PARTIE :

APPROCHE SECTORIELLE DE LA REALITE INDUSTRIELLE

Votre commission, ne pouvant se livrer à une étude exhaustive de l'industrie française, vous propose d'examiner la situation de secteurs clés ou pour lesquels le Gouvernement a mis en oeuvre un plan de redressement.

A. LA FILIERE ELECTRONIQUE

1. Les objectifs gouvernementaux

La filière électronique constitue pour le ministre de l'Industrie un moteur indispensable de l'économie nationale et un facteur décisif de compétitivité mondiale. Cette priorité se traduit dans le budget 1983 par l'inscription de 1 391,4 millions de F de crédits en faveur du financement des entreprises concourant à la réalisation du programme mobilisateur de développement technologique « Maîtrise du développement de la filière électronique ». L'objectif de cette politique globale est de faire de la France la 3^e puissance technologique mondiale, de maintenir l'emploi, de rétablir l'équilibre extérieur et de protéger notre identité culturelle.

Dans l'électronique, ce sont 80 000 nouveaux postes qui sont escomptés au lieu des 10 000 qui auraient été perdus sans infléchissement de la tendance actuelle. Le gouvernement souhaite également accélérer le rythme de croissance de la production de 3 à 5 % par an et former 7 000 ingénieurs et techniciens supérieurs. Grâce à la définition de neuf projets nationaux et d'objectifs, produit par produit, dans onze secteurs, la production devra atteindre 4 % du PIB en 1986, avec certaines priorités

telles que le renforcement des positions acquises en télécommunications, télématique et en électronique professionnelle ; la consolidation dans les composants ; le redressement de la balance en électronique grand public ; le retour à la compétitivité en informatique...

Ce programme sera réalisé avec la participation des entreprises nationales avec lesquelles seront passés des contrats, des entreprises privées et des partenaires internationaux, notamment européens, qui restent des interlocuteurs privilégiés. Un comité interministériel aura la « responsabilité du pilotage » sur toute la période de 5 ans prévue pour développer cette filière électronique.

Votre Commission se félicite de ce choix d'investissement dans les filières les plus porteuses d'avenir, mais regrette que ne soient pas précisées les actions concrètes que le gouvernement compte engager dans les secteurs concernés. Certes, l'accroissement des crédits affectés à l'informatique et à l'électronique est très sensible, mais les orientations de la politique qui sera conduite en 1983 ne semblent pas encore avoir été arrêtées. Nous souhaiterions avoir des précisions sur ce point.

2. Les résultats de l'industrie électronique et informatique

Les tableaux ci-après donnent les résultats des différentes branches de la filière électronique au cours des 3 dernières années.

Chiffre d'affaires

MF 1981

	1979	1980	1981	Evolution en %	
				80/79	81/80
Radio TV	5 661	5 131	4 879	- 9,4	- 4,9
Electroacoustique	976	657	548	- 32,7	-16,6
Sous-Total Grand-Public	6 637	5 788	5 427	- 12,8	- 6,2
Actifs	4 952	5 109	4 803	+ 3,2	- 6,0
Passifs	7 092	7 211	6 783	+ 1,7	- 5,9
Sous-Total Composants	12 044	12 320	11 586	+ 2,3	- 6,0
Mesure, contrôle, régulat.	4 544	4 471	4 313	- 1,6	- 3,5
Médical	1 285	1 109	1 114	- 13,7	+ 0,5
Matériels professionnels	16 460	18 688	18 892	+ 13,5	+ 1,1
Télécommunications	15 212	14 615	15 036	- 3,9	+ 2,9
Sous-Total Biens Equipements	37 501	38 883	39 355	+ 3,7	+ 1,2
Total Electronique	56 182	56 991	56 368	+ 1,4	- 1,1
Automatismes	2 597	2 809	2 972	+ 9,2	+ 5,8
Informatique	24 715	24 382	26 521	- 1,3	+ 8,8
S. S. C. I. (composants)	8 936	9 690	10 600	+ 8,4	+ 9,4
Sous-Total Informatique	33 651	34 072	37 121	+ 1,3	+ 8,9
Machines de Bureau	360	274	181	- 23,9	- 33,9
TOTAL D. I. E. L. I. (1)	92 790	94 146	96 642	+ 1,5	+ 2,7

Tous ces chiffres sont en MF 81 : les chiffres de 1979 et 1980, constatés en francs courants, ont été réévalués pour tenir compte de l'inflation (glissement annuel des prix à la consommation, indice I.N.S.E.E.).

Pour l'ensemble du secteur informatique (biens et services) les résultats se sont inscrits en vive progression, tandis que la récession mondiale n'a pas épargné le secteur des composants dont le rythme de croissance s'est brutalement infléchi au cours du dernier trimestre 1980 et qui a connu en 1981 sa plus mauvaise année depuis la crise de 1975.

(1) D.I.E.L.I. : Direction des industries électroniques et de l'informatique.

Statistiques du commerce extérieur
(FOB/FOB en MF)

	1980				1981		
	Imports	Exports	Solde	Taux de couverture	Imports	Exports	Solde
Radio TV	2 553	540	- 2 013	21,2	2 927	638	- 2 289
Électroacoustique	3 102	579	- 2 523	18,7	4 361	730	- 3 631
s/total Grand public	5 655	1 119	- 4 536	19,8	7 288	1 368	- 5 920
Actifs	3 758	3 105	- 653	82,6	3 921	3 711	- 210
Passifs	3 018	2 956	- 62	97,9	3 796	3 124	- 672
s/total Composants	6 776	6 061	- 715	89,4	7 717	6 835	- 882
Mesure, contrôle, régul.	2 228	1 936	- 292	86,9	2 641	2 152	- 489
Médical	942	841	- 101	89,3	1 253	1 031	- 222
Matériels profession.	1 060	8 530	+ 7 470	804,7	1 576	9 550	+ 7 974
Télécommunications	610	1 540	+ 930	252,5	673	1 908	+ 1 235
Divers électronique	1 924	2 018	+ 94	104,9	2 271	2 589	+ 318
s/total Biens d'Equipements	6 764	14 865	+ 8101	219,8	8 414	17 230	+ 8 816
Total électronique	19 195	22 045	+ 2 850	114,8	23 419	25 433	+ 2 014
Automatismes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Informatique	8 190	7 150	- 1 040	87,3	10 944	9 218	- 1 726
S.S.C.I.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Machines de bureau	3 338	825	- 2 513	24,7	3 621	735	- 2 886
Total D.I.E.L.I.	30 723	30 020	- 703	97,7	37 984	35 386	- 2 598

On remarquera que pour le commerce extérieur la situation a continué de se dégrader fortement en informatique et en machines de bureau :

- accroissement du déficit en machines de bureau, le solde négatif passant de 2,5 à 2,9 milliards de francs ;

- poursuite d'une très forte dégradation des résultats de l'informatique dont le solde excédentaire en 1979 (+ 341 MF) est devenu lourdement déficitaire en 1980 (- 1 040 MF), le déficit, avec un taux de couverture de 84 % seulement, s'accroissant en 1981 (- 1 726 MF).

- pour les composants la dégradation a été forte dans le secteur des composants passifs. En revanche, les importations de composants actifs se sont stabilisées.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

au 31 décembre

	1979	1980	1981	Evolution en %	
				80/79	81/80
Radio TV	16 067	14 250	13 159	-11,3	- 7,7
Electroacoustique	4 103	3 791	3 412	- 7,6	-10,0
Sous-Total Grand-Public	20 170	18 041	16 571	-10,6	- 8,1
Actifs	18 129	18 141	17 879	+ 0,1	- 1,4
Passifs	37 073	35 679	33 892	- 3,8	- 5,0
Sous-Total Composants	55 202	53 820	51 771	- 2,5	- 3,8
Mesure, contrôle, régulat.	19 926	19 974	19 399	+ 0,2	- 2,9
Médical	5 598	5 511	5 154	- 1,6	+ 11,7
Matériels professionnels	48 967	52 755	54 904	+ 7,7	+ 4,1
Télécommunications	66 387	59 063	54 716	-11,0	- 7,4
Sous-Total Biens Equipements Electroniques	140 878	137 303	135 173	- 2,5	- 1,6
TOTAL Electronique	216 250	209 164	203 515	- 3,3	- 2,7
Automatismes	9 713	10 007	10 470	+ 3,0	+ 4,6
Informatique	48 349	48 702	49 314	+ 0,7	+ 2,3
S.S.C.I.	32 200	34 400	36 500	+ 6,3	+ 6,1
Sous-Total Informatique	80 549	83 102	86 314	+ 3,2	+ 3,9
Machines de Bureau	1 236	1 177	1 153	- 4,9	- 2,0
TOTAL D.I.E.L.I.	307 753	303 450	301 452	- 1,4	- 0,7

L'informatique (au sens large) continue d'apporter une contribution positive à l'emploi, alors que les composants connaissent une certaine décroissance due à la mécanisation accélérée des fabrications classiques.

Investissements

Les investissements des fabricants d'informatique, compte non tenu des matériels mis en location, ont été de l'ordre, en 1981, de 2 milliards (environ 3/4 pour la grande informatique et le reste pour la péri et mini-informatique). Pour les composants, ces investissements ont pu être de l'ordre de 200 MF. Enfin, ils sont difficiles à isoler pour la bureautique et la télématique, qui sont pour le moment plus des concepts que des branches industrielles.

Concours de l'État

En 1981, toutes sources confondues, ils ont été de l'ordre de 700 MF pour l'informatique, 250 MF pour les composants, 100 MF pour la bureautique et un montant difficile à déterminer pour la télématique.

Pour 1982, les masses financières sont du même ordre.

La stratégie mise en œuvre à partir de 1982 vise à assurer un développement global de la filière électronique et à parvenir à une indépendance technologique de ce secteur.

En *informatique* la politique menée s'appuiera essentiellement sur CII-HB (1) dont les liens avec HONEYWELL ont été redéfinis :

- Ainsi la gamme des systèmes moyens (gestion) qui correspond à un créneau important européen et à un investissement continu de CII-HB depuis plusieurs années sera consolidé. Un effort tout particulier sera fait pour offrir à partir de l'architecture de réseau DSA de CII-HB dont l'étude qui sera poursuivie et étendue, les possibilités de connexion de matériel hétérogène.

- Dans la mini-informatique et l'informatique distribuée qui est un volet de l'activité de CII-HB on s'efforcera d'éviter la duplication des dépenses de recherche et développement ainsi que la dispersion des efforts d'investissements industriels et commerciaux. Ce secteur bénéficiera des efforts consentis dans le cadre du projet national « briques de base pour mini-ordinateurs ».

- Dans le domaine de la micro-informatique, où CII-HB est présent par sa filiale R2E, un effort important sera consacré à la production de masse.

(1) CII-HB : Compagnie industrielle pour l'informatique Honey Bull.

En *bureautique* les actions déjà lancées dans le cadre du CODIS en 1981 et 1982 seront développées afin d'aboutir à la présentation de produits nouveaux (imprimantes à grande vitesse, systèmes d'archivage), à la liaison entre les systèmes informatiques et bureautiques, ainsi qu'avec les réseaux de télécommunication.

Pour les composants un plan pour la microélectronique succédant au Plan Circuits Intégrés a été adopté en Conseil des Ministres le 10 mars 1982. Cette action sera élargie aux composants discrets et passifs dans le cadre du Programme d'Action du 28 juillet.

Le Plan Circuits Intégrés a donné à l'industrie française une capacité de production et des moyens de recherche. Il est apparu nécessaire de poursuivre cette action en l'axant sur les principaux objectifs suivants :

- développement de la production par une aide aux investissements et action sur la demande ;

- indépendance technologique : les sociétés qui ont bénéficié de leurs accords avec les producteurs américains doivent maintenant assurer leur propre recherche en s'appuyant sur les laboratoires publics ;

- des industries connexes seront en outre développées principalement pour les machines de production et certains composants (mémoires à bulles, composants fonctionnant à très basse température) ;

- action sur la demande : son but est la réalisation d'achats importants de circuits intégrés, grâce en particulier à des accords avec les industries grosses consommatrices (téléphone, électronique grand public) ;

- enfin la formation de cadres techniques dont les insuffisances se manifestent tant pour le logiciel que pour la technologie.

B. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'industrie automobile française traverse actuellement une grave crise de compétitivité, en dépit de résultats satisfaisants au plan de la production et des immatriculations : en mai dernier, plus d'un acheteur français sur trois a choisi une voiture de marque étrangère et le taux de pénétration qui était resté stable entre 1970 et 1980, autour de 21% a connu une progression de 5 points entre 1980 et 1982, passant de 22,5% à 28%. Votre commission s'inquiète de cette évolution et souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend reconquérir le marché intérieur

dans ce secteur et maintenir la compétitivité de l'industrie automobile compte tenu de l'aggravation des charges sociales et fiscales des entreprises françaises. Elle estime que tout doit être mis en oeuvre pour sauvegarder la vitalité de ce secteur qui fait vivre de près ou de loin le 1/10 de la population active de notre pays.

1. Les résultats de l'année 1981 et du premier semestre 1982

Avec 3 millions de véhicules produits en 1981, l'industrie automobile française se situe au 4ème rang mondial, derrière le Japon (11,2 millions de véhicules) les Etats-Unis (7,9 millions) et la République fédérale d'Allemagne (3,8 millions).

En 1981, la production de voitures particulières (2,611 millions d'unités) a diminué de 11% comparativement à 1980. Celle des véhicules utilitaires (407 500 unités) s'est inscrite en repli de 7,4% par rapport à 1980.

Par rapport au premier semestre 1981, les résultats des dix premiers mois de l'année 1982 traduisent une hausse de 3,9% de la production de voitures particulières (1 418 260 unités). La production de véhicules utilitaires est en baisse de 10,2% pour la même période : 201 890 unités contre 224 760 au premier semestre 1981.

En 1981, le chiffre d'affaires réalisé par la seule activité « construction automobile » s'est élevé à 113,3 milliards de francs, en progression de 3,5% comparativement à 1980 (109,5 milliards de francs). Le chiffre d'affaires de la branche automobile sur l'année ressort à 191,5 milliards de francs, et représente 7,6% du P.I.B.. En 1981, l'industrie automobile française a exporté 53,3% de sa production de voitures particulières, soit 1 393 600 unités. Les exportations ont toutefois diminué de 8,9% comparativement à l'année 1980. 74,4% d'entre elles étaient destinées à l'Europe dans son ensemble et 57,3% aux pays de la Communauté économique européenne.

Au cours du premier semestre 1982, les exportations de voitures particulières ont porté sur 761 267 unités, soit une progression de 3% par rapport au premier semestre 1981.

Les importations de voitures particulières neuves ont totalisé 786 300 unités sur l'année, soit une progression de 16,5% par rapport à 1980.

Les importations en provenance de la Communauté économique européenne se sont élevées à 509 890 voitures particulières, représentant une augmentation en volume de 20,9%.

Le taux de pénétration des voitures étrangères en France, qui était resté stable entre 1970 et 1980, autour de 21% a connu une progression de 5 points en 1980 et 1981, passant de 22,9% à 28%.

Cette progression a surtout été le fait des marques allemandes qui ont gagné près de 4 points entre ces deux dates. La différentielle d'inflation entre la France et la République fédérale d'Allemagne, qui a permis aux constructeurs allemands de pratiquer des prix très concurrentiels sur le marché français, explique pour une large part cette évolution.

Le réajustement monétaire intervenu en juin 1982 et la politique active menée par les constructeurs français qui proposent plusieurs nouveaux modèles à la clientèle (R9, Samba, BX) sont de nature à enrayer cette évolution défavorable.

Au cours du premier semestre 1982, les exportations de voitures particulières se sont établies à 761 270 voitures particulières, en hausse de 3% comparativement au premier semestre de 1981. Les livraisons à destination de la Communauté économique européenne ont progressé dans le même temps de 3% (451 623 unités).

Au cours des six premiers mois de l'année, 482 959 voitures particulières neuves ont été importées, soit une progression de 19,4% comparativement aux six premiers mois de 1981.

Ces résultats se répartissent comme suit entre les divers constructeurs :

Production

	6 mois 1982	Variation $\frac{6 \text{ mois } 1982}{6 \text{ mois } 1981} \%$
Renault	728 897	+ 4,5
Citroën	274 888	- 3,5
Peugeot	291 683	+ 2,9
Talbot	122 792	+ 23,-
Total P.S.A.	689 363	+ 3,2
Total	1 418 260	+ 3,9

2. Les nouvelles orientations des constructeurs

Depuis 1973, la diminution de la consommation des véhicules constitue une préoccupation majeure des constructeurs automobiles. Les efforts entrepris ont permis de réduire de 10% la consommation des véhicules français livrés à la clientèle entre 1976 et 1980. C'est ainsi que la TALBOT Samba et la RENAULT 5 figurent en tête du classement des véhicules les plus économes actuellement livrés sur le marché. A l'horizon 1985, la consommation moyenne des véhicules vendus devrait se situer entre 7 litres et 7,5 litres aux 100 km.

Pour atteindre cet objectif, les constructeurs ont engagé des projets importants d'études et de recherche, dans les domaines de l'aérodynamisme, des moteurs, des transmissions de l'allègement et du roulement.

Entre 1978 et 1981, ils ont réalisé des véhicules expérimentaux de recherche dont la consommation devait être inférieure de 25% au modèle commercialisé analogue.

Il s'agit des programmes EVE (RENAULT) et VERA (PEUGEOT), qui ont reçu des aides de l'Agence pour les Economies d'énergie (6,5 MF pour RENAULT et 7 MF pour PEUGEOT).

Ventes

	6 mois 1982	Variation <u>6 mois 1982</u> 6 mois 1981 %	Part de marché sur le semestre
Renault	416 757	+ 3,-	39,4
Citroën	137 975	- 1,5	13,-
Peugeot	133 659	- 0,5	12,6
Talbot	66 342	+ 45,3	6,3
Total P.S.A.	337 976	+ 5,6	31,9
Total marques fran- çaises	754 758	+ 4,2	71,4
Total marché ...	1 056 706	+ 8,5	100

Les résultats des mesures de consommations réelles ont montré un gain de 33% pour EVE par rapport à la R 18, dont le modèle 81 consomme 8,1 aux 100 km, et de 30% pour VERA par rapport à la 305, dont le modèle 81 consomme 7,8 l aux 100 km.

La poursuite de ces programmes qui sont marqués par de nouveaux progrès dans le domaine du diesel permettra d'abaisser encore la consommation de ces véhicules expérimentaux pour atteindre environ 4,5 l aux 100 km. A ce titre, l'Agence pour les Economies d'Energie a versé 6,8 MF à RENAULT et 5,3 MF à PEUGEOT.

Ces véhicules expérimentaux ne sont pas destinés à être industrialisés tels quels. Certaines innovations testées sur ces véhicules pourraient être introduites sur des modèles de série entre 1982 et 1985.

Au-delà de cet effort de recherche, il est apparu nécessaire d'entamer un programme de recherche et de développement ambitieux qui puisse se traduire par une rupture dans l'évolution de la consommation de carburant des véhicules commercialisés.

C'est ainsi que dans la perspective d'une industrialisation et d'une commercialisation avant la fin de la décennie, le Ministère de l'Industrie a lancé début 1981 un programme de réalisation de prototypes de voitures dont la consommation serait ramenée à 3 litres aux 100 km.

Ce programme mobilisera non seulement les constructeurs automobiles mais aussi leurs fournisseurs d'aujourd'hui et de demain, des industriels disposant de technologies avancées et transposables (aéronautique, matériaux nouveaux, électronique) et des centres de recherche. Le montant global du programme a été évalué à 1 milliard de francs.

Cinq projets menés par RENAULT, PEUGEOT, MATRA, SNIAS et BERTIN, ont démarré à la fin de l'année 1980. Le montant des aides publiques versées au titre du programme en 1981 a été de 49 MF TTC, dont 12,9 MF pour l'Agence pour les Economies d'Energie, 22,4 MF pour l'ANVAR, 6,1 MF HT (7,2 MF TTC) pour les crédits de politique industrielle du Ministère de l'Industrie et 5,5 MF HT (6,5 MF TTC) pour les crédits de recherche industrielle.

La première phase du programme qui s'est déroulée en 1981 a permis aux constructeurs de préciser les performances et les caractéristiques techniques du véhicule à réaliser en 1985. Ils ont confirmé la possibilité d'atteindre une consommation de 3 litres aux 100 km sur le véhicule destiné à être industrialisé avant 1990.

En raison de son intérêt sur le plan de la réduction de la consommation de carburant et de l'amélioration de la compétitivité de l'industrie automobile, ce programme est poursuivi en 1982. Les projets des constructeurs en sont les deux pôles principaux.

C. LA SIDERURGIE

1°) Les résultats

Le tableau ci-après donne les principaux résultats du secteur sidérurgique pour l'année 1981 et le premier semestre 1982 :

	Année 1981	1er semestre 1982
Production d'acier brut	21.260	10.600 (Kt)
Effectif au 31/12	97.191	
Ch. Affaires du secteur	45.450	
Exportations valeur MF	20.773	
Exportations volume (kilos tonnes)	9.348	3.895
Importations valeur MF	14.180	
Importations valeur Kt	7.035	4.273
Solde valeur MF	6.593	
Solde volume Kt	2.313	- 378

La situation de la sidérurgie française s'est à nouveau dégradée : les commandes ont chuté de 20 à 30% pour le second semestre 1982, ce qui se traduira par une diminution de plus de 10% de la production nationale d'acier pour l'ensemble de l'année, c'est-à-dire le niveau le plus bas depuis 1965.

C'est pourquoi le gouvernement a été conduit, à la suite des restructurations entreprises l'an dernier, à adopter un nouveau plan pour la sidérurgie.

2°) Les restructurations

a - La prise de contrôle par l'Etat

L'Etat détient, en application de la loi de finances rectificative pour 1981, 93% du capital de SACILOR et 86% du capital d'USINOR ; de

nouveaux conseils d'administration, comprenant des représentants du personnel, ont été mis en place dès février 1982, ces conseils ont procédé à la nomination de nouveaux dirigeants.

b - La société Métallurgique de Normandie

La S.M.N., entité sidérurgique de la S.M.M.D.N. du groupe Schneider, constitue une entreprise intégrée, axée exclusivement sur les produits longs -fil machine et aciers marchands- implantée à Mondeville, à proximité de Caen.

Il est apparu que son avenir ne pouvait être assuré dans l'isolement industriel, juridique et financier qui était le sien. Aussi a-t-il été décidé de rapprocher la S.M.N. des deux grands groupes français USINOR et SACILOR, afin que des complémentarités au niveau industriel et commercial puissent être mises en oeuvre.

Dans ce but, la S.M.N. a, dans un premier temps, été apportée en location-gérance à une filiale commune à USINOR et SACILOR spécialement constituée à cet effet (50% USINOR, 50% SACILOR).

Les études engagées dans le cadre de l'élaboration des plans d'USINOR et de SACILOR ont fait apparaître que le groupe SACILOR était le mieux à même d'assurer l'avenir de cette usine. La modernisation de la S.M.N. a donc été prise en compte dans le cadre du plan de SACILOR.

c - Les aciers spéciaux

En ce qui concerne les aciers spéciaux de construction, le constat de la situation antérieure notait la dispersion des centres de décision, une mauvaise appréciation, faute de coordination, des choix d'investissements, d'où résultait un appareil de production vieilli (absence de coulée continue, de trains de laminoirs récents), une surcapacité notamment entre les 3 sites susceptibles de développement. Les Dunes, la Lorraine et Fos.

Le redressement des entreprises est progressivement devenu hors de portée des actionnaires ; le rapprochement avec les entreprises sidérurgiques pour assurer la rationalisation du secteur en dégagant les synergies indispensables est apparu nécessaire.

Après la constitution d'un premier pôle des aciers spéciaux autour d'USINOR, avec la constitution de la C.F.A.S. (1), il est apparu nécessaire de constituer un second pôle autour de SACILOR.

(1) C.F.A.S. : Compagnie française des aciers spéciaux.

Dans cette perspective, SACILOR a pris le contrôle d'Ugine Acier, filiale de PUK, première entreprise française dans le secteur des aciers inoxydables.

De plus, un rapprochement avec la S.A.F.E. (1), filiale de la Régie RENAULT, importante société d'aciers spéciaux de construction située en Lorraine, est intervenu. D'importants investissements de modernisation concernant ces deux sociétés sont prévus dans le plan de SACILOR.

3°) Les grandes orientations des plans sidérurgiques

a - Les objectifs

Le Gouvernement a défini le 8 juin 1982, à l'issue des travaux et des réflexions conduits en concertation avec les partenaires sociaux et les entreprises, et de la publication du rapport Judet sur les perspectives de l'acier, les grands objectifs et les moyens d'un programme de modernisation pour les groupes USINOR et SACILOR. Ce plan vise :

– à rétablir une structure financière saine, afin de ramener les frais financiers à un niveau analogue à celui des principaux concurrents, soit au voisinage de 5% du chiffre d'affaires,

– à lancer un très important programme d'investissements pour moderniser et adapter les outils de production :

- 15,5 milliards de francs d'investissements pour la période 1982-1986 ;

- 2 milliards de francs pour la concertation entre chefs d'entreprise et le personnel ;

- 3,225 milliards de francs pour le financement des filiales Usinor et Sacilor ;

- 2,4 milliards en dotation de capital pour Usinor et Sacilor en 1982 et 3,5 milliards au même titre en 1983.

L'objectif de ce plan est de rechercher l'équilibre d'exploitation des entreprises sidérurgiques pour 1985 et d'atteindre une capacité de production de 24 millions de tonnes à cette date.

(1) S.A.F.E. : Société des aciers fins de l'Est.

Il a été décidé par ailleurs, afin que ces plans ne se traduisent par aucun licenciement sans reclassement, que des mesures négociées avec les partenaires sociaux seraient mises en oeuvre :

- forte réduction de la durée du travail ;
- mesures de pré-retraites ;
- offres de reclassement.

Au-delà du reclassement du personnel, les pouvoirs publics, les autorités régionales et les groupes sidérurgiques mobiliseront leurs efforts pour préserver les équilibres régionaux dans les bassins sidérurgiques. Les plans de financement des deux groupes prévoient une enveloppe de 250 MF afin de contribuer à la création d'activités nouvelles dans ces bassins. SACILOR mettra en place très prochainement à cette fin une société d'industrialisation en Lorraine et USINOR trois sociétés, en Meurthe et Moselle, dans les Ardennes et à Valenciennes. De plus, M. Marbach, Directeur général de l'ANVAR, vient d'être chargé d'une mission spécifique de 6 mois en Lorraine pour veiller à l'efficacité des mesures de diversification industrielle.

Dans le respect de ces grandes directives, les chefs d'entreprises ont proposé dès le 11 juin 1982 des plans industriels pour la période 1982-1986 qui ont fait l'objet d'une concertation approfondie au sein des entreprises avec les partenaires sociaux.

b - Le contenu des plans de modernisation

Selon les conclusions du rapport remis par le professeur Judet sur les perspectives des débouchés de l'acier, le problème de la sidérurgie française au cours des prochaines années est moins un problème de capacité globale qu'un problème de compétitivité en prix et en qualité.

L'hypothèse la plus favorable formulée par M. Judet, soit une production de 24 Mt d'acier brut en 1986, qui est l'objectif quantitatif retenu par les plans des entreprises, implique une certaine reconquête du marché intérieur et le développement de la filière acier, notamment dans la première transformation des métaux. Les plans particuliers préservés par Sacilor et Usinor vont dans ce sens.

● Le plan présenté par Usinor

Il a été soumis au Conseil d'administration du groupe en juin 1982. Ce plan se caractérise par une concentration des efforts financiers demandés au Gouvernement sur les usines de Dunkerque et de Monta-

daire, considérées comme susceptibles de devenir les moteurs essentiels du rétablissement de la compétitivité du groupe. Il repose sur l'aménagement du site de Dunkerque qui, selon les dirigeants d'Usinor, possède suffisamment d'atouts pour devenir et rester durablement une usine de pointe parmi les premiers producteurs mondiaux de produits plats. Outre l'aménagement portuaire (accès direct des minéraliers de 200.000 tonnes aux aires de stockage), le plan prévoit notamment :

- une rénovation profonde du train à tôles fortes (1,6 MF) ;
- la modernisation et l'extension de la cokerie (400 MF) qui ne satisfait actuellement que les 2/3 des besoins de l'usine. Des économies sensibles de prix de revient sont à attendre ;
- le lancement d'études pour entreprendre en 1984 ou 1985 la construction d'une 3ème aciérie et d'un haut fourneau moderne de 10.000 t par jour ;
- des rénovations pour adapter les productions aux nouvelles exigences de la clientèle et notamment de l'industrie automobile... Au total, 8 à 9 milliards d'investissements sont demandés en quatre ans, dont 5 milliards de francs pour les tôles plates, notamment à Dunkerque.

Pour contribuer à rétablir au plus tard en 1986 l'équilibre financier du groupe, la fermeture des installations de Denain devrait être achevée avec l'arrêt du grand train de laminage à chaud qui se traduira par la suppression de 1100 emplois. A Longwy, l'arrêt du train de laminage à tôles fortes entraînera 2100 suppressions d'emplois.

Enfin, la fermeture de l'usine d'aciers spéciaux de Vireux Molhain, dans les Ardennes, déficitaire de 6 millions de francs par mois, entraînera 800 suppressions d'emplois fin 1983.

Au total, le plan de modernisation d'Usinor se traduira par la suppression de 4000 emplois.

● Le plan de modernisation de Sacilor

Le plan de modernisation de Sacilor (50.000 salariés) a été soumis le 24 septembre au conseil d'administration du groupe. Ce programme se traduira par 6000 suppressions d'emplois d'ici à 1986, dont 2.300 à Pompey, et par 8,5 milliards de francs d'investissements.

Pompey (Meurthe-et-Moselle) paiera le plus lourd tribut puisque ses effectifs seront réduits des deux tiers. La ville s'est mobilisée toute la journée du vendredi 24 septembre 1982 pour protester contre les réductions d'effectifs. Le samedi, un comité central extraordinaire d'entreprise s'est déroulé à Neuilly, au siège de la Société nouvelle des aciéries de Pompey.

1.700 autres suppressions d'emplois seront opérées sur l'ensemble lorrain Sacilor-Sollac. Par ailleurs, dans un avenir proche, les anciens laminoirs de Joeuf-et-Homecourt, en Meurthe-et-Moselle, et d'Hagondance, en Moselle, seront arrêtés. Le train d'Hayange (Moselle) cessera de produire dès que le train lourd Gandrange sera opérationnel. Les opérations de parachèvement seront maintenues sur le site. A villerupt (Meurthe-et-Moselle), l'arrêt du laminage des rails et des parachèvements est prévu pour 1985-86. Le groupe étudie toutefois la possibilité de maintenir sur ce site une activité de laminage très spécialisée.

Les 8,5 milliards de francs à investir dans le groupe Sacilor entre 1982 et 1986, se ventilent entre les produits plats (3,6 milliards), les produits longs (3,1 milliards), et les aciers spéciaux (1,8 milliard).

Le volet produits plats (tôles...) est celui qui posait le moins de problèmes. Les 3,6 milliards de francs seront répartis entre les unités de Lorraine (3,1 milliards) et les usines de la Solmer (500 millions), où une deuxième coulée continue est prévue.

En revanche, des modifications ont été apportées dans les « produits longs ». Au coeur des débats de ces dernières semaines : la construction d'un train « universel » à Gandrange (Moselle), capable de fabriquer des produits lourds comme les rails, les poutrelles et les palplanches (grosses barres servant dans les travaux publics).

La réalisation de ce train, réclamée par les syndicats et les cadres, n'était d'abord pas prévue. Une solution intermédiaire – déjà critiquée par les syndicats – est retenue : ce train sera effectivement construit, mais il ne produira que des rails et des poutrelles dans un premier temps (1985-86), la fabrication de palplanches n'étant prévue que dans une deuxième étape.

Par ailleurs, la direction étudie la construction à Joeuf d'un nouveau train à fil pour remplacer les installations actuelles, vieilles. A Gandrange (Moselle), elle projette la construction d'une deuxième coulée continue et la modernisation immédiate du train à fers marchands. A la lecture du plan, il semble que la construction d'une aciérie électrique (permettant de produire de l'acier avec de la ferraille) soit repoussée.

Autre point attendu dans les produits longs : le sort réservé à la Société métallurgique de Normandie (5600 personnes), où un millier de suppressions d'emplois sont redoutées. L'enveloppe qui lui est réservée est légèrement augmentée – 550 millions de FF au lieu de 500. La construction d'un four électrique, redoutée par les syndicats pour ses conséquences sociales, reste inscrite dans le plan. Les travaux démarreront en fin de période, pour continuer après 1986.

Les investissements dans le secteur des aciers spéciaux (1,8 milliard) se ventilent, à parts égales, entre les aciers inoxydables et les aciers non inoxydables, jugés moins rentables.

Pour les aciers inoxydables : poursuite des investissements engagés dans le Gard, à l'usine de l'Ardoise d'Ugine-Aciers, pour rattraper le retard pris (introduction du procédé A.O.D. pour l'élaboration de l'acier et coulée continue). Transformation du laminoir d'Ugine (Savoie), pour faire de cette usine, deuxième producteur mondial, une entité spécialisée très compétitive.

Pour les aciers spéciaux non inoxydables : le groupe se propose de poursuivre la modernisation de la SAFE-Société des aciers fins de l'Est, implantée à Hagondange, en Moselle, dont Sacilor vient de prendre le contrôle. La modernisation du laminoir sera poursuivie et un nouveau four électrique sera installé. Cette option de modernisation de la SAFE a des conséquences sur les aciéries de Pompey, usine en concurrence directe. A Pompey, 2300 des 3500 emplois seront supprimés. Toutefois, une activité sidérurgique sera maintenue portant sur le laminage, l'étrépage ainsi que sur la production de ferro-manganèse.

En ce qui concerne les suppressions d'emplois résultant des modernisations ou fermetures d'usines, la direction de Sacilor affirme qu'il n'y aura pas de licenciements.

Les problèmes seront résolus dans le cadre de la planification sociale du groupe. Par ailleurs, dans le cadre de la dotation budgétaire de 250 millions de francs spécialement destinée à la création d'emplois sur les sites touchés, Sacilor a créé la Société lorraine de développement industriel. Cette société entre dès à présent en activité pour créer des emplois nouveaux dans la région de Pompey et dans le bassin de la Moselle.

OBSERVATIONS

Votre commission constate que ce programme, et le Gouvernement l'admet, est très ambitieux quant à la production de 24 MT à l'horizon 1986 et quant à l'enveloppe financière globale de 26,6 MF. Elle se demande toutefois si le montant affecté aux investissements (15,5 milliards de francs) n'a pas été sous-estimé par rapport aux besoins, qui sont énormes notamment dans le secteur des aciers spéciaux.

Elle regrette que ne soient précisées ni l'utilisation des sommes mises à disposition, ni les fermetures prévues et le nombre de suppressions d'emplois qu'elles entraîneront. Il est en effet évident que les sommes investies permettront de diminuer les charges financières des entre-

prises et d'améliorer leur productivité ; mais cela se fera sans augmentation de la production et donc au prix de fortes réductions d'emplois... Or, cette question est éludée par les pouvoirs publics qui indiquent seulement qu'aucune fermeture de site industriel n'interviendra avant 1984. On sait pourtant bien que les deux plans aciers précédents ont enlevé respectivement 16000 emplois en 1977 et 22000 en 1979 à la sidérurgie. On peut estimer à près de 10000 suppressions d'emplois les conséquences de ce nouveau plan. Aussi, votre commission souhaiterait-elle avoir des précisions sur la façon dont le Gouvernement entend éviter les licenciements et assurer les nécessaires reclassements.

En outre, compte tenu de la baisse de production, la dotation en capital de 5 milliards de francs attribuée à Sacilor et Usinor pour 1982 afin de reconstituer leurs fonds propres, épurés par une perte de 6 milliards de francs en 1981, sera consommée dès 1982. Les pertes des deux groupes atteindraient probablement 5,5 milliards de francs cette année et autant en 1983. D'ores et déjà, la facture finale du 3ème plan acier se trouve-t-elle donc déjà fortement alourdie.

Enfin, la France doit soumettre ce plan acier à la Commission de Bruxelles, dont la tâche consiste à obtenir des différents gouvernements qu'ils réduisent considérablement les capacités de productions nationales. Dans ces conditions, la marge d'action du gouvernement français est réduite, d'autant que certains experts bruxellois jugent déjà trop ambitieux le programme de Sacilor.

C'est pourquoi votre commission émet les plus grandes réserves sur les chances de réussite de ce plan qui propose des aides financières, vise à maintenir la production, mais ne se soucie pas des débouchés possibles. Elle estime que ce plan est certes nécessaire, mais sans doute insuffisant car dans le secteur de la sidérurgie, l'investissement n'implique pas la rentabilité. Elle souhaiterait avoir des précisions sur la façon dont le Gouvernement compte rentabiliser ces aides.

D. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

La chimie occupe une place importante dans l'économie française. Elle se situe au cinquième rang mondial (derrière les USA, le Japon, la RFA et la Grande-Bretagne) avec un chiffre d'affaires de 158 milliards. Elle représente entre 2,7 et 3% du PNB, en se plaçant aux environs de 10% dans la valeur ajoutée industrielle.

Ses effectifs salariés avoisinent 320.000 personnes, près de 5% des salariés de l'industrie. L'industrie française se caractérise par une chimie minérale et une industrie des spécialités pharmaceutiques relativement

importantes, alors que la chimie organique fine et la parachimie restent plus modestes, à l'exception de la parfumerie, des cosmétiques et des huiles essentielles.

D'autre part, le réseau des PME françaises dans ce secteur est très faible. Les petites entreprises n'ont pu se développer. Elles ont progressivement disparu ou ont été rachetées par des groupes étrangers.

1°) Les résultats de l'année 1981 et du premier semestre 1982

Le volume de la production de l'industrie chimique n'a pas progressé en 1981. En 1980, la production avait diminué de 1% en raison des résultats médiocres obtenus dans les secteurs de la chimie de base et de la parachimie, et seule la pharmacie avait progressé.

En 1981, on a enregistré une diminution du volume de production pour la chimie de base, plus prononcée pour la chimie minérale que pour la chimie organique. Globalement, la parachimie a été stable, même si l'on relève des évolutions assez différenciées selon les catégories de produits : les produits destinés à protéger les plantes ont progressé, alors que les produits photographiques, les peintures et les explosifs enregistraient des évolutions défavorables. En revanche, la croissance de la pharmacie s'est confirmée, elle a atteint 6% en 1981.

Cette stagnation de la production chimique explique les résultats défavorables enregistrés par les plus grandes entreprises françaises de ce secteur. En effet, l'exercice 1981 est déficitaire pour Rhône-Poulenc, Produits Chimiques Ugine Kuhlmann (P.C.U.K.), C.D.F.-Chimie, A.T.O. Chimie. Pour l'Entreprise minière et chimique, les résultats de 1981 s'établiront entre une perte de 10 millions de francs et l'équilibre des comptes. On estime à 3 à 4 milliards de francs l'ensemble des pertes des 5 plus grosses sociétés intervenant dans la chimie de base.

L'évolution du volume des investissements productifs n'a pas été très favorable au cours des dernières années. Certes, on a assisté à une augmentation en francs courants du montant des investissements productifs dans la chimie pendant les dernières années, mais cette progression demeure inférieure à l'érosion monétaire ; pis encore, en 1981, le total des investissements - 5,8 milliards de francs - a diminué par rapport à l'exercice précédent, alors que les frais financiers ont atteint 6 milliards de francs.

La vigueur de la concurrence exige de la part de l'industrie chimique un effort de recherche important. L'augmentation des coûts observée au cours des dernières années n'a pas permis d'augmenter substantiellement la dépense de recherche et développement, néanmoins celle-ci a progressé. Selon les résultats d'une enquête menée par l'Union des indus-

tries chimiques, dans 11 grandes entreprises de la branche (hors industrie pharmaceutique), la dépense totale de recherche et développement en francs constants a augmenté de 2,12% en 1979, 1,08% en 1980. En 1981, pour l'ensemble de la branche, la recherche-développement a représenté 3,3% du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne l'emploi, les effectifs de l'industrie chimique sont en diminution constante depuis plusieurs années : en 1975, cette branche employait 309.650 personnes ; en 1981, 288.240 personnes. Pour cette dernière année, l'emploi a diminué de 2,5% par rapport à 1980.

Le commerce extérieur des produits chimiques a dégagé un solde positif de 14,4 milliards de francs en 1981, au lieu de 10,8 milliards de francs en 1980. Ce résultat est imputable à l'expansion des exportations. L'excédent de la chimie représente le quart du solde bénéficiaire des échanges industriels en 1981.

Cependant, bien que l'industrie chimique française ait maintenu ses parts de marchés à l'étranger, ses positions sont fragiles ; en effet, en 1981, les deux tiers de l'excédent sont réalisés dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique et de la parfumerie et des huiles essentielles, tandis que les échanges de la chimie de base sont juste équilibrés. Alors qu'on constate des progrès pour les produits minéraux et organiques, ainsi que pour les matières plastiques, le déficit des échanges d'engrais demeure stable.

Il faut d'autre part souligner que la répartition géographique des échanges ne s'est pas améliorée : le déficit à l'égard de la C.E.E. était de 1570 millions de francs pour les onze premiers mois de 1981 contre 1400 millions de francs pour la période comparable de 1980.

Les résultats déficitaires enregistrés pour la chimie fine et l'importance de celle-ci pour le développement de l'ensemble de la branche ont conduit les pouvoirs publics à reconnaître à cette activité un caractère « stratégique ». Depuis décembre 1981, la chimie fine a été admise à bénéficier des interventions du CODIS (Comité d'orientation pour le développement des industries stratégiques). En effet, ce secteur est considéré comme fortement créateur d'emplois directs et indirects. L'objectif retenu par le Gouvernement est de créer, d'ici 5 ans, 20.000 emplois dans ce secteur et de dégager à cette échéance un solde des échanges extérieurs de plus de 3 milliards de francs.

2°) La restructuration de la chimie publique

La loi sur l'extension du secteur public, promulguée le 13 février 1982, rend l'Etat propriétaire d'un ensemble industriel qui réalise en France et à l'étranger un chiffre d'affaires pour ses activités chimiques

de près de 40 milliards de francs qu'il convient de rapprocher du chiffre d'affaires total de l'industrie chimique française (158 milliards de francs en 1980).

● La situation actuelle de la chimie publique

En 1981, les six entreprises publiques du secteur (Rhône-Poulenc, CdF-Chimie, Ato et Chloé, filiales d'Elf Aquitaine et de CFP, PCUK et EMC, entreprises minières et chimiques dont l'essentiel des activités chimiques se situe hors de France), auxquelles il faut ajouter la Cofaz, filiale de Paribas, et les Chimies d'Elf Aquitaine et de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) ont perdu 4 milliards de francs.

Or, la chimie publique représente un chiffre d'affaires de 80 milliards de F, des effectifs de plus de 110.000 personnes, près de la moitié du potentiel du secteur, et l'essentiel de la chimie de base.

Cette situation est due principalement :

- à une surcapacité considérable due à une guerre entre les producteurs,
- à une dépendance très importante à l'étranger pour un approvisionnement en matières premières,
- à une fabrication française moins élaborée que celle de ses concurrents allemands ou américains et à une moins bonne maîtrise de ses débouchés,
- à une productivité médiocre de l'appareil industriel,
- au cantonnement dans un repli défensif, faute d'implantations hors de l'hexagone,
- à une situation financière dramatique, résultant du cumul, sur plusieurs années, d'une mauvaise rentabilité et d'un endettement croissant.

● L'action du Gouvernement

Il apparaît nécessaire de fixer des orientations claires quant aux objectifs à atteindre et aux restructurations à entreprendre, en laissant les responsables préciser les contours et le cheminement. Ce remodelage doit s'appuyer sur quelques principes :

Dans la chimie lourde, il faut d'abord restaurer la compétitivité de

l'outil, en concentrant les investissements de modernisation sur les quelques plateformes de taille suffisante pour être correctement équilibrées et bien situées par rapport aux matières premières et au marché. Il faut aussi résorber les surcapacités en liaison avec les autres producteurs européens. Enfin, il convient de consolider les approvisionnements en matières premières et de valoriser, notamment dans la filière chlore, l'atout que donne à la France son programme électro-nucléaire.

En même temps qu'intervient cette rationalisation de l'amont de chimie lourde, il faut développer en aval des activités nouvelles de chimie fine, tant pour reconquérir le marché que pour apporter les compensations d'emplois nécessaires.

Des lignes d'actions ont ainsi été dégagées :

- pour la pétrochimie, un recentrage vers les meilleurs sites de l'outil industriel français paraît indispensable. Le poids d'Ato-Chloé et de CdF-Chimie (70% du marché) donne à ces deux partenaires une responsabilité particulière. Il leur sera demandé de préparer un programme de rationalisation concerté, la contrainte de concurrence s'opposant à un rapprochement pur et simple ;

- en aval de la pétrochimie lourde, il est souhaitable que la chimie française dispose d'une gamme de plastique à plus forte valeur ajoutée. Les groupes présents dans cette activité seront invités à présenter un programme coordonné de production et de commercialisation des produits existants et de développement de produits nouveaux ;

- la région Sud-Est a accueilli, sur son territoire, de nombreuses plateformes de la chimie du chlore dépendant aujourd'hui de Chloé, de PUK et de Rhône-Poulenc. Ces capacités de transformations doivent être réorganisées plus logiquement.

Les dirigeants de SNEA (1) et de Rhône-Poulenc vont recevoir mission de proposer les modalités de regroupement, soit global chez l'un d'eux, soit réparti entre deux acteurs ; la filière PVC d'une part, les produits chlorés hors PVC d'autre part.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation de la chimie des halogènes et de développement de la chimie fine, le groupe Elf Aquitaine reprendra d'ici la fin de l'année 1982 l'essentiel des activités chimiques de PUK à l'exception de la division colorants. A l'occasion de cette reprise, il lui appartiendra de négocier, avec les autres groupes de la chimie, certains reclassements d'activités.

A l'issue de ces opérations, la SNEA apparaîtra comme un groupe chimique de taille internationale, bien équilibré entre ses activités de chimie lourde, de chimie des halogènes et de chimie fine et pharmaceutique.

(1) SNEA : Société nationale Elf Aquitaine.

La division colorants de PCUK, qui sera maintenue dans un premier temps chez PUK, ne pourra trouver de salut à terme en dehors d'une coopération avec un autre producteur européen.

– Il revient enfin à CdF chimie de valoriser, avec l'appui des Charbonnages, les perspectives de la carbochimie ; mais à court terme, il lui faut surtout restaurer l'équilibre de ces activités pétrochimiques.

En outre, CdF-Chimie devra renforcer sa compétitivité dans les engrais azotés et développer certaines activités de spécialités chimiques comme les colles, les peintures, les encres et certains plastiques spéciaux.

Le sort de l'Entreprise Minière et Chimique reste à définir. Plusieurs possibilités peuvent en effet être envisagées pour ses activités de chimie situées très largement hors de l'hexagone. L'une des possibilités serait de développer le rôle de ce groupe dans la chimie minérale et les matières premières fertilisantes.

Au-delà de cette réorganisation des entreprises, deux actions d'accompagnement seront mises en oeuvre :

– dans l'industrie des engrais, la simplification des circuits commerciaux épargnera aux agriculteurs les surcoûts de distribution qu'ils subissent actuellement ;

– en pétrochimie, il sera demandé aux deux groupes concernés de contribuer à la consolidation du secteur aval de la transformation des plastiques.

Votre commission estime indispensable cette restructuration de la chimie française ; mais elle considère que celle-ci ne sera possible que dans la mesure où l'Etat jouera pleinement son rôle d'actionnaire et apportera, dès cette année, la contribution nécessaire à ces opérations.

E. L'INDUSTRIE TEXTILE

Le secteur du textile habillement, qui emploie 53 000 personnes et occupe 11% des effectifs salariés de l'industrie manufacturière au sens strict, se caractérise par la permanence d'une crise sévère dont les symptômes alarmants peuvent être résumés en quelques chiffres : 36 000 emplois perdus en 1980, 37 000 en 1981, soit une baisse annuelle de 7% des effectifs ; et une contraction de l'activité qui atteint 12% en volume pour

les deux dernières années dans le secteur textile et 15% dans l'habillement.

Face à ces difficultés, le gouvernement a adopté en novembre 1981 un programme de modernisation et de restructuration de l'industrie textile et adopté, le 1er mars 1982, une ordonnance relative à ce secteur.

1. Bilan de l'application du plan textile

a) Modernisation de l'industrie textile

Les procédures d'aides au financement ont connu un succès certain depuis le 1er janvier 1981.

	Nombre de dossiers	Programme	Concours publics
CIDISE	125	1 340 MF	304 MF
CODIS	12	980 MF	257 MF
ad hoc	10	1 017 MF	489 MF
TOTAL	147	3 337 MF	1 050 MF

Par ailleurs, 350 dossiers ont été soumis au Comité interprofessionnel de Rénovation des Industries du Textile et de l'Habillement (CI-RITH).

b) Le centre de promotion du textile et de l'habillement

La création de ce centre a été décidée en conseil des ministres en novembre 1981.

Les travaux préparatoires ont été achevés en juin 1982. Un rapport a été remis au ministre de la recherche et de l'industrie sur les missions et l'organisation de ce centre. Le ministère de la recherche et de l'industrie a saisi les autres départements ministériels de ses propositions. La création et la mise en place du centre sont prévus pour le deuxième semestre de 1982.

Les missions de ce centre seraient les suivantes :

- constitution d'une banque de données économiques,
- promotion de la créativité et création d'une Maison de la Mode,
- promotion des produits français sur le marché intérieur,
- soutien des exportations,
- mise en place d'un Institut supérieur de la Mode pour le développement d'une formation pluridisciplinaire (style, technique, gestion, marketing).

L'organisation de ce centre serait la suivantes :

- une structure centrale légère de coordination, d'animation et de financement ;
- des structures affiliées spécialisées : centres régionaux, Maison de la Mode, antennes internationales, centres de style pouvant opter pour des statuts divers (associations, sociétés commerciales, etc.).

Il est indispensable que ce centre s'appuie sur des structures régionales actives animées par les professionnels régionaux.

Dans le domaine de l'aide à l'innovation les initiatives suivantes ont été prises :

- un appel d'offres de l'ANVAR a été réalisé : plus de 100 dossiers ont été déposés et sont à l'instruction ;
- deux consultants ont réalisé des études sur les perspectives de l'automatisation et ont remis leurs conclusions en juillet 1982 ;
- les centres techniques (Institut textile de France et centre d'études techniques des industries de l'habillement) ont soumis des projets de convention-cadre sur leurs programmes prioritaires (automatisation, qualité, créativité, optimisation économique des filières).

c) Application de l'ordonnance n° 204 du 1er mars 1982

Cette ordonnance est relative à la prise en charge par l'Etat de certaines cotisations de sécurité sociale dans les entreprises industrielles du secteur du textile et de l'habillement. Cette prise en charge est subor-

donnée à la conclusion préalable d'un contrat conclu entre l'employeur et le représentant de l'Etat dans le département. Ces entreprises peuvent bénéficier d'un allègement de 12% si elles sont créatrices d'emplois et de 10% si elles augmentent leurs investissements.

La gestion du dispositif étant très largement décentralisée, il n'existe pas actuellement de bilan détaillé de l'opération pour toute la France.

On peut estimer, à la fin juillet, que près de 2 000 contrats ont été signés, ce qui représenterait environ 50% des entreprises concernées.

Pour les dossiers traités au niveau national, c'est-à-dire pour les entreprises de plus de 500 personnes ayant des établissements dans plusieurs départements et pour les entreprises demandant à bénéficier de la clause dérogatoire, le bilan est le suivant à la fin de juillet 1982 : 83 dossiers déposés et 66 dossiers signés.

Sur les 66 contrats signés, il y a eu : 41 contrats au taux de 12%, 25 contrats au taux de 10% et aucun contrat au taux de 8%.

L'administration centrale a été saisie par les préfets de région de 8 dossiers dans le cadre de la procédure dérogatoire.

Sur les 75 premiers dossiers examinés, les effectifs concernés s'élevaient à 116 000 et les investissements de 1981 se montaient à 620 millions de francs.

On a estimé que le coût budgétaire annuel de ces contrats à environ 5 000 F. par salarié concerné.

Si 50% des effectifs du secteur sont concernés, soit environ 275 000 salariés, le coût budgétaire sur une année s'élèverait à 1 275 millions de francs.

Le dispositif ne jouera que sur le second semestre de 1982, il en résulte que le coût budgétaire en 1982 devrait être d'environ 687 millions de francs. Sur 1983, ce coût devrait atteindre 1 275 millions de francs. Ces dépenses sont imputées sur les crédits budgétaires affectés à la lutte pour la sauvegarde de l'emploi.

2. Résultats de l'année 1981 et du premier semestre 1982

La reprise de la consommation...

L'année 1981 a été marquée, à partir du deuxième trimestre, par une hausse sensible de la consommation textile, de l'ordre de 3%, après une baisse de 0,3% en 1980 et de 0,8% en 1979. Cette hausse était due principalement à la croissance des revenus. Elle s'est poursuivie en 1982 marquant une progression de 5% par rapport au premier semestre 1982.

La croissance de la consommation s'est surtout portée vers l'habillement féminin, le sportswear et le vêtement d'enfants.

...a provoqué une dégradation du commerce extérieur...

Cette croissance de la consommation a provoqué une forte poussée des importations au deuxième semestre de 1981 sur tous les produits et en provenance de toutes les origines alors que le premier semestre avait enregistré un certain tassement. Il en est résulté au total, globalement, une certaine stabilisation du commerce extérieur textile habillement en 1981.

En 1982, les importations ont connu une très vive progression sur tous les produits et pour toutes les origines.

Evolution en valeur	Textile	Vêtement
Total général	+ 28 %	+ 37 %
- dont C.E.E.	+ 27 %	+ 41 %
Autres pays industrialisés	+ 36 %	+ 49 %
Pays en voie de développement	+ 28 %	+ 28 %

Les exportations de produits textiles (+ 14%) et d'habillement (+ 19%) se sont développées beaucoup moins rapidement.

Il en résulte que le solde du commerce extérieur s'est brutalement aggravé depuis le début de l'année 1982 :

	1980	1981	1982 (5 mois)
Textiles manufacturés	- 3 621 MF	- 4 282 MF	- 3 059 MF
Vêtements	+ 636 MF	+ 356 MF	+ 36 MF

Les effets de la relance de la consommation au deuxième semestre de 1981 ne se sont faits que faiblement sentir au niveau de la *production*. Au total, sur l'année 1981, la chute de la production aura été de l'ordre de 5% : elle aura été surtout sensible dans les fibres chimiques, les filatures et la maille. Une reprise a été enregistrée au 1er semestre 1982 pour l'habillement et la maille (+ 3%).

...mais une stabilisation du niveau de l'emploi a été constatée cette année.

Licenciements d'ordre économique

	1981	Janvier 1982	Février 1982
Textile	17 484	393	787
Habillement.....	17 353	682	488

Chômage partiel (journées indemnisables) en 1981

	Total 1981	Octobre	Novembre	Décembre
Textile	1 824 397	143 319	127 603	132 189
Habillement	470 257	43 007	37 454	44 960

Chômage partiel (journées indemnisables) en 1982

	Janvier	Février	Mars	Avril
Textile	100 039	108 634	116 350	83 532
Habillement	22 728	14 903	15 890	23 817

	1980 31 déc.	1981 31 déc.	1982 31 juin	31 déc. 81 au 31 juin 82	30 juin 81 au 30 juin 82
Textile.....	100	94,1	94,6	+ 0,7	- 2,3
Habillement.....	100	95,7	97,9	+ 1,7	+ 0,4
Ensemble des industries de transformation	100	96,1	96,7	+ 0,7	- 1,3

F. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE OUTIL

1°) Une perte sensible de compétitivité

Le tableau ci-après rend compte des résultats du secteur de la machine-outil :

	1973	1975	1980	1981
Production en MF courants ..	2 244	2 910	4 031	4 400
Production en volume (100 en 70).....	107	113	92	88
Effectifs	27 200	26 850	19 650	18 984
Exportations MF courants ...	1 369	1 300	2 180	2 122
Importations MF courants ...	1 441	1 659	2 341	3 080

Les pertes d'exploitation des principales sociétés de machine-outil se sont élevées en 1981 à plus de 500 MF.

Du fait de la faiblesse des fonds propres des sociétés et de l'apport très faible de nouvelles liquidités, cette situation s'est traduite en 1981 par un accroissement des frais financiers qui, pour le secteur, dépassent 7% du chiffre d'affaires. Ce ratio est beaucoup plus élevé pour quelques entreprises.

L'importance des pertes d'exploitation met en évidence le fléchissement de la compétitivité accusé par l'ensemble des sociétés de machine-outil, fléchissement qui concerne donc tous les types de produits (machines-outils lourdes, machines catalogues et machines spéciales de formage et d'enlèvement de métal).

L'industrie française continue à s'étioler et les dépôts de bilans se poursuivent. La France est d'ailleurs tombée au 8ème rang mondial pour ce secteur, dont l'activité et les effectifs ont diminué de 20 et 30% depuis 1974. L'un des grands handicaps de cette industrie est la **faiblesse de son marché intérieur** ; la coïncidence est éloquent : la production française de machines-outils est tombée à 6900 tonnes en 1981 contre 100.000 tonnes en 1974, alors que la consommation n'était que de 4,8 milliards de francs en 1981 contre 6,2 milliards de francs en 1974. La situation s'est encore aggravée l'an dernier puisque les commandes nationales enregistrées par les constructeurs français sont tombées de 2875 millions en 1980 à 2381 millions en 1981 en francs courants.

L'industrie française de la machine-outil est en outre soumise à une forte concurrence internationale caractérisée par une offensive japonaise sur les machines outils à commande numérique et l'émergence des pays à faible coût de main d'oeuvre sur les machines conventionnelles ; aussi se caractérise-t-elle par une faiblesse chronique de sa balance commerciale (en 1980, le taux global de couverture était de 93% mais ne dépassait pas 29% avec l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie, qui représentent la moitié de nos achats à l'étranger) et par la faiblesse et la vétusté du parc français de machines-outils (moins de 10.000 machines dont 65% ont plus de 10 ans contre 70.000 machines aux Etats-Unis, 50.000 au Japon et 30.000 en R.F.A. dont les 2/3 ont moins de 10 ans).

C'est pourquoi le Gouvernement a adopté un plan de développement de ce secteur considérant que cette industrie, menacée de disparition, n'a pas la capacité d'assurer seule son redressement.

2°) Le programme de développement de la machine-outil

Le programme de développement de la machine-outil arrêté en Conseil des Ministres du 2 décembre 1981, prévoyait trois actions :

- le développement des entreprises de machines-outils (doublement de la production en 3 ans)
- la mise en oeuvre d'un programme d'innovation technologique et de formation
- la croissance et la reconquête du marché intérieur sur les machines-outils à commande numérique.

- **Le développement des entreprises de machines-outils**

L'objectif de l'action entreprise est de favoriser la constitution par catégorie de machines-outils de haute technologie de un à trois pôles français susceptibles de devenir des entités industrielles compétitives au plan international à l'horizon 1985.

Cette action est complétée par le soutien apporté aux constructeurs français des principaux composants de machines-outils (commande numérique, vis à bille, etc..)

L'ensemble des mesures nécessaires, avec l'ampleur souhaitable, à la restructuration de la compétitivité des entreprises, a été retenu dans les projets industriels (rénovation complète de l'outil de production, accroissement de la recherche et du développement, formation des personnels).

Dans cet esprit, les sociétés concernées ont fait l'objet de deux audits approfondis, financier du Crédit National, industriel et stratégique de divers cabinets. Les plans de développement ont été de même, au vu des analyses précédentes, soumis à un examen critique très minutieux. Des reconversions de qualification seront entreprises pour accompagner les mutations technologiques.

- **Programme d'innovation technologique et de formation**

Des programmes de recherche portant sur trois ans sont en cours d'élaboration par les trois organismes choisis pour devenir les principaux pôles technologiques nationaux dans le domaine de la machine-outil : l'Agence pour le Développement de la Production Automatisée (ADE-PA), le Centre d'Études et de Recherches en Machine Outil (CERMO) et le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM).

Ces programmes feront l'objet d'une présentation aux industriels et chercheurs concernés de manière à éliminer toute duplication des recherches et à vérifier que celles-ci répondent à des besoins effectifs des industriels.

S'agissant de la formation, les contrats d'entreprise prévoient la formation et la reconversion des personnels aux nouvelles techniques par des recyclages des stages systématiques. Chaque société devra élaborer ainsi un plan de formation précis sur trois ans.

Enfin, au plan national, l'Éducation Nationale mettra en place des formations spécialisées, ainsi un B.T.S. en informatique industrielle.

- **La croissance et la reconquête du marché intérieur en machines-outils à commande numérique**

– La procédure MECA (Matériels et Equipements de Conception Avancé).

Celle-ci a pour objectif d'inciter les PMI françaises à acquérir des matériels de haute technologie. Le Ministère de l'Industrie a d'ores et déjà alloué pour des dotations budgétaires 1982 la somme de 100 MF à la procédure MECA.

– Les prêts bonifiés

Au titre des prêts bonifiés et super-bonifiés, une enveloppe de 2 millions de francs a été affectée à la réalisation d'investissements en machines de conception avancée.

– La régionalisation de l'ADEPA (Agence pour le Développement de la Production Automatisée

La régionalisation des structures d'intervention de l'ADEPA vise à relever le degré de compétence technologique des PMI et partant à accélérer l'automatisation de leur outil de production. Ceci doit permettre non seulement d'accroître la compétitivité des industries manufacturières mais encore de créer, grâce à la croissance du marché intérieur en machines-outils à commande numérique, les conditions indispensables au relèvement de l'industrie française de la machine-outil. Le programme de régionalisation de l'ADEPA prévoit la constitution d'antennes régionales.

– Commandes publiques

Les commandes publiques de l'Education Nationale ont porté sur 370 MF dont 150 MF consacrés à l'acquisition de machines-outils à commande numérique par le biais de contrats négociés.

La restauration de la compétitivité des sociétés de machines-outils françaises –ce qui est l'objectif des contrats d'entreprise– est le moyen premier qui permettra de limiter progressivement la pénétration du marché intérieur par les importations, notamment japonaises.

● Observations

Votre commission se félicite de cette volonté d'enrayer le déclin de l'industrie française de la machine-outil, mais elle s'interroge sur sa mise en oeuvre, et notamment en ce qui concerne le financement des mesures annoncées : celles-ci ont en effet été évaluées à 4 milliards de francs, dont 2,3 milliards de francs d'aide directe de l'Etat, et il semblerait

qu'aucune décision n'ait encore été prise sur la part respective des ministères ou organismes publics intéressés ; votre commission souhaiterait avoir des précisions sur la répartition de ces crédits d'aide. De même, les mesures de passation de commandes publiques qui devaient réamorcer l'activité dans ce secteur en attendant la reprise de l'investissement privé et les restructurations annoncées, tardent à se concrétiser. Or, elles sont indispensables pour que ce programme de développement porte ses fruits. C'est pourquoi votre commission insiste sur la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre de ce plan, afin de favoriser la reprise de la demande qui conditionne la réussite du plan.

Elle estime en outre que cette réussite suppose une forte progression de l'effort de recherche des entreprises, pour que l'accroissement du marché français ne profite pas plus aux importateurs qu'aux constructeurs nationaux. Il est donc indispensable que les constructeurs se mobilisent pour réaliser les progrès technologiques qui sont l'une des clés essentielles de la compétitivité.

G. L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

La situation de l'Industrie de l'Ameublement a évolué défavorablement en 1981 comme le prouve le tableau ci-après :

	1980	1981	Variation en %
Nombre d'entreprises	1 393	1 291	- 7,32
Effectifs	84 113	79 281	- 5,74
CA (HT)			
Total (MF)	17 684	18 986	+ 7,36
Par personne (KF)	219,9	245,2	+ 11,51
COMMERCE EXTERIEUR			
Importations (MF)	4 692	5 593	+ 19,20
Exportations (MF)	1 892	2 232	+ 17,97
Taux de couverture	40,3	39,9	
Investissements	638	513	- 19,59

En 1982, la conjoncture a été difficile au cours du premier semestre et on a enregistré plusieurs dépôts de bilan.

La balance commerciale s'est dégradée et au cours des 6 premiers mois, les résultats ont été les suivants :

● Bilan du plan de développement des exportations de meubles du 4 juin 1980.

Sur le plan des échanges extérieurs, l'industrie de l'ameublement se caractérise par :

- une progression régulière de ses exportations (+ 20% en moyenne)
- une part du marché intérieur prise par les concurrents étrangers (25% en moyenne) relativement faible par rapport à certains secteurs économiques

La mise en place d'un plan de développement des exportations s'est concrétisée un an après sa signature par les actions suivantes :

- Participation aux foires étrangères : Durant l'année 1981, le Grefa a soutenu la présence française à l'étranger à l'occasion de 7 salons : Stockholm, Bruxelles, Utrecht, Birmingham pour l'ensemble de la production ; Bruxelles (Batibouw) et Birmingham (Kitchens International) pour les meubles de cuisine et, pour la première fois, un salon spécifique au meuble de jardin, le Spoga de Cologne. Parallèlement, des fabricants français ont participé à trois expositions organisées conjointement avec le Centre Français du Commerce Extérieur sur des pays plus lointains : à Ryadh, à Dallas et à Tokyo.

– Missions et tests de produits : ces actions sont essentiellement destinées aux entreprises qui connaissent peu ou mal différents marchés, et qui cherchent surtout à se renseigner avant d'engager un plan de développement. Cinq pays qui ont été visités en 1981 : R.F.A., Belgique, U.S.A., Moyen-Orient, Japon. Deux missions auront été organisées sur le Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Koweït, Emirats) au profit de 11 entreprises. Deux missions ont déjà été organisées en R.F.A. au profit de 24 entreprises. Une mission au Japon et une vers les U.S.A. au profit d'une quinzaine d'entreprises ont également été organisées.

– Information : Trois types d'action auront été menés :

- à l'occasion des salons professionnels, à Paris et à Lyon, les attachés commerciaux de 15 pays représentant les principaux marchés de l'ameublement, auront eu des entretiens avec 200 entreprises exportatrices ou souhaitant le devenir ;

- une vingtaine d'études de marché auront été diffusées sur l'ensemble des marchés européens, ainsi que des rapports de mission sur les pays arabes, les U.S.A. et le Japon ;

- deux réunions d'information se sont tenues à Paris, l'une sur les marchés anglais et irlandais, l'autre sur les marchés arabes.

- Bilan de l'activité du Comité V.I.A. (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement).

Cette association, créée à l'origine avec 20 membres fondateurs a mis en place un certain nombre d'actions :

- l'information grâce à la présence de 3 personnes en permanence au siège de V.I.A. ; et à la diffusion d'un bulletin de liaison V.I.A. Presse ;

- l'aide aux écoles (ENSAD - Camondo - Boule) pour la réalisation de prototypes par les étudiants ;

– l'attribution de labels aux entreprises sélectionnées pour leurs modèles en fonction des thèmes retenus ;

– l'organisation d'exposition à Paris, en province et éventuellement à l'étranger (Milan 1982) ;

– la sélection de nouveaux créateurs et les cartes blanches données à des designers de grand renom pour créer des produits nouveaux sur le plan du dessin et de la technique.

En 1982, le programme d'actions comporte le développement de relations privilégiées avec les industriels.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. André Barroux a indiqué que les derniers résultats de l'industrie automobile font apparaître une augmentation des ventes, ce qui devrait contribuer à une amélioration de la situation du secteur.

M. Richard Pouille a regretté le manque de concertation existant pour l'application des plans de modernisation de la sidérurgie et souhaité que les orientations locales soient mieux prises en compte à l'avenir. Il a déploré que la région Lorraine ne dispose d'aucune information sur la programmation des entreprises nationales, qui représentent 41 p. 100 de l'économie locale. Il a insisté sur la nécessité d'assurer une meilleure diffusion de l'information économique. Il s'est enfin interrogé sur les conséquences sociales du plan sidérurgique et a estimé indispensable d'avoir des précisions sur les suppressions d'emplois envisagées.

M. Raymond Dumont a souligné l'importance des industries mécaniques et émis le vœu que ce secteur fasse l'objet d'un développement particulier dans le rapport écrit. Il s'est inquiété des conséquences des décisions américaines tendant à limiter les importations d'acier pour la réussite du plan acier français.



A la suite de ces interventions, les conclusions du rapporteur pour avis tendant à s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les dispositions budgétaires relatives à l'industrie inscrites dans la loi de finances pour 1983 ont été adoptées par la majorité de la commission, les commissaires socialistes et communistes ayant, pour leur part, voté contre ces conclusions.